



Patrimoine canadien

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-98

ISBN 0-660-61766-8



Patrimoine canadien

Budget des dépenses 2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

1. Vue d'ensemble du Ministère	1
Mandat, rôles et responsabilités	1
Un milieu en évolution	2
Les orientations stratégiques	3
Stratégies	6
Cadre stratégique	7
Priorités ministérielles	8
Les partenaires du Ministère	9
Structure organisationnelle	11
Dépenses ministérielles prévues	12
2. Plans, résultats et ressources	13
Contenu canadien	13
Participation et engagement culturels	21
En relation les uns avec les autres	26
Citoyenneté active et participation communautaire	30
Gestion	33
Initiative horizontale	37
3. Renseignements financiers	39
Structure de planification, de rapport et de responsabilisation	39
3.1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) par secteur d'activité	40
3.2 : Sommaire des paiements de transfert	41
3.3 : Renseignements sur les programmes de paiement de transfert	42
3.4 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles	49
3.5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire	50
3.6 : Prêts, placements et avances (non-budgétaires)	50
3.7 : Ressources du portefeuille	51
4. Autres renseignements	53
Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien	53
Adresses sur Internet	56
Points de service du ministère du Patrimoine canadien	61
Contacts pour renseignements supplémentaires	62
5. Index	63

Message de la Ministre

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les Canadiens et les Canadiennes ont dû surmonter diverses difficultés. Les événements qui se sont déroulés dans le monde ont accru l'anxiété et l'inquiétude au sujet de leur sécurité, tandis que l'économie connaissait des problèmes. Face aux défis à relever, les Canadiens et les Canadiennes de partout se sont employés à préserver leur qualité de vie et, à vrai dire, à bâtir un Canada encore meilleur au profit des générations à venir.



C'est sur cette toile de fond que le ministère du Patrimoine canadien présente le Rapport sur les plans et les priorités pour l'année qui vient. Il y met en relief les programmes et les activités qu'il entreprendra pour atteindre ses objectifs et obtenir les résultats auxquels il veut arriver.

Le sport, notre culture et notre patrimoine diversifiés, sont autant d'éléments du patrimoine canadien qui se révèlent essentiels au mode de vie des Canadiens et des Canadiennes, un mode de vie marqué par les valeurs que sont la diversité, l'inclusivité et le respect mutuel. Le Ministère contribue à la cohésion et à la créativité de notre pays et fait en sorte que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes aient l'occasion de participer à sa vie culturelle et communautaire.

Dans une certaine mesure, le présent rapport reflète la diversité canadienne.

Il rend compte de divers programmes conçus pour renforcer les langues officielles au Canada, promouvoir les liens entre nos nombreuses communautés culturelles et bâtir des collectivités autochtones plus fortes. On peut y prendre connaissance des mesures prises pour aider au développement des athlètes amateurs du Canada et leur permettre de réaliser leurs rêves, de même que des mesures conçues pour encourager l'innovation dans les secteurs des arts et de la culture.

Le Ministère veille à ce que les Canadiens et les Canadiennes continuent d'avoir accès à un choix remarquable de contenu culturel canadien original et à ce que nos industries culturelles puissent faire face à la concurrence sur un marché de plus en plus mondial. Il travaille avec diligence pour faire en sorte que les artistes aient toutes les chances possibles d'exceller. Enfin, il cherche à assurer la préservation de notre patrimoine et de nos réalisations.

Ce rapport est également une preuve des efforts de Canadiens et de Canadiennes dévoués qui, au ministère du Patrimoine canadien, par le biais de programmes au service des Canadiens, cherchent à ce que leur pays fasse l'envie du monde entier.

Sheila Copps

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et priorités (RPP) de 2002-2003 du **ministère du Patrimoine canadien**.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Alex Himelfarb
Sous-ministre

Date



1. Vue d'ensemble du Ministère

Mandat, rôles et responsabilités

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* établit le mandat que le Ministère remplit dans la vie culturelle et communautaire de la société canadienne. Plus précisément, la ministre du Patrimoine canadien, secondée par la secrétaire d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme) et le secrétaire d'État (Sport amateur) et appuyée par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes liés à la radiodiffusion, aux industries culturelles, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, à l'identité canadienne, à la participation des citoyens, à la jeunesse, au multiculturalisme et au sport.

Le Ministère offre ses services à partir de 24 points de service à son administration centrale et dans cinq régions. Le Ministère gère aussi cinq Place du Canada et un site Web élaboré (<http://www.patrimoinecanadien.gc.ca>).

Le portefeuille du Patrimoine canadien

Le portefeuille du Patrimoine canadien, composé du Ministère et de 17 organismes et sociétés d'État, joue un rôle central dans le soutien des activités culturelles au Canada. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille font partie des principales institutions canadiennes qui appuient l'expression artistique et culturelle : création, promotion, réglementation et diffusion des choix canadiens qui sont offerts aux Canadiens et aux Canadiennes, et présentation et protection du patrimoine culturel et naturel canadien et de notre histoire collective.

Le portefeuille du Patrimoine canadien comprend :

- le **ministère du Patrimoine canadien**, y compris la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine;

- **sept organismes ministériels** : l'Agence Parcs Canada, les Archives nationales du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, Condition féminine Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (organisme de réglementation indépendant) et l'Office national du film du Canada;
- **dix sociétés d'État** : le Centre national des Arts, la Commission de la capitale nationale, le Conseil des Arts du Canada, la Fondation canadienne des relations raciales, le Musée canadien de la nature, le Musée canadien des civilisations, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada) et la Société Radio-Canada;
- en plus des organismes et des sociétés d'État relevant du mandat culturel, le portefeuille comprend la Commission de la fonction publique qui rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Patrimoine canadien.

Le Ministère et chaque organisme ministériel produisent leur propre *Rapport sur les plans et les priorités*. Les sociétés d'État et l'Agence Parcs Canada préparent des plans d'entreprise, dont les résumés sont déposés au Parlement, ou sont assujetties aux dispositions de leur loi habilitante relatives à leurs responsabilités. Il incombe à la ministre du Patrimoine canadien de faire en sorte que les principales orientations des organismes du portefeuille appuient les objectifs et les priorités du gouvernement. La ministre est également responsable envers le Parlement des ressources affectées à tous les organismes du portefeuille.

Un milieu en évolution



Le monde nous a rappelé que les pays, les collectivités et les individus sont, pour le meilleur ou pour le pire, liés entre eux d'une manière inextricable. La mondialisation, et la manière dont les Canadiens et les Canadiennes en gèrent les avantages et les défis, est un thème qui revient constamment lorsqu'il est question de remplir la mission du ministère du Patrimoine canadien. Si jusqu'à maintenant la mondialisation était axée sur des bases économiques et technologiques, elle lance aujourd'hui aux Canadiens et aux Canadiennes le défi de trouver un équilibre sain entre la nécessité de préserver dans notre vie, un sentiment d'identité et d'appartenance à une collectivité et à un pays, tout en cherchant la réussite dans les limites d'un système qui favorise la création d'une « culture planétaire ».

Malgré les difficultés inhérentes au phénomène, la mondialisation a toutefois été soutenue par l'avènement de nouvelles technologies et d'innovations dans le domaine des technologies de l'information et des communications, qui situent le Canada dans une position favorable au carrefour de la convergence numérique. Pour accroître son avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux tout en cultivant sa propre identité, le Canada doit relever le défi d'utiliser ces nouvelles technologies et ces nouveaux médias à ses propres fins. Celles-ci comprennent l'élaboration et la diffusion du contenu artistique canadien, la préservation et la présentation du patrimoine canadien, l'élaboration de produits culturels canadiens et un meilleur accès à ceux-ci, et la création de liens, par-delà l'immensité et la diversité de notre pays. Ces fins comprennent aussi la promotion, au pays et à l'étranger, d'une citoyenneté partagée et des valeurs canadiennes.

En prenant appui sur sa propre expérience, le Canada, à titre de participant actif sur les tribunes internationales, occupe une position unique sur la scène mondiale pour faire entrer dans ce débat de société les notions de pluralisme, de respect et d'équité.

Les orientations stratégiques

En 2001-2002, le ministère du Patrimoine canadien s'était engagé à poursuivre une stratégie visant à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des choix culturels qui reflètent la diversité de l'expérience canadienne. Cette stratégie est au cœur de la mission du Ministère. L'une des priorités fondamentales du Ministère est de promouvoir une société inclusive et un sentiment de citoyenneté partagée qui misent sur la dualité linguistique et la diversité culturelle du Canada. Pour donner suite à ces engagements, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé en mai 2001 l'initiative *Un avenir en art* qui représente l'engagement le plus important du gouvernement du Canada, en un demi-siècle, pour appuyer la croissance et le développement de la culture et des arts au Canada. Il s'agit d'une nouvelle approche visant à promouvoir l'excellence, la diversité, l'accès et la consolidation dans les domaines des arts de la scène et de la littérature, des nouveaux médias, du film et du patrimoine, pour ne nommer que quelques domaines d'activité. Investir dans la culture, c'est investir dans un Canada plus fort et plus vigoureux. Cela est essentiel pour soutenir la qualité de la vie de tous les Canadiens et Canadiennes.

Au cours de l'année dernière, nous avons examiné nos principes directeurs et mené une réflexion sur la meilleure façon de nous mettre au service des Canadiens et des Canadiennes. Nous en sommes arrivés à reformuler notre mission, nos objectifs et nos priorités ministérielles. Notre mission souligne

l'importance de créer des liens entre les Canadiens et les Canadiennes et de prendre conscience de la citoyenneté partagée qui se crée grâce à nos symboles et nos récits, nos expressions culturelles et nos interactions.

Mission

Contribuer à la cohésion et à la créativité d'un pays où tous les Canadiens et Canadiennes ont la possibilité de participer à la vie culturelle et communautaire

Objectifs stratégiques

Pour s'acquitter de sa mission le Ministère veillera à :

Contenu canadien

- favoriser la création, la diffusion et la préservation de divers travaux, récits et symboles culturels canadiens qui reflètent notre passé et l'expression de nos valeurs et de nos aspirations;

Participation et engagement culturels

- favoriser l'accès et la participation à la vie culturelle au Canada;

En relation les uns avec les autres

- encourager et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités;

Citoyenneté active et participation communautaire

- promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada.

Éléments essentiels de l'apport du Ministère au programme du gouvernement concernant la qualité de la vie, les programmes et politiques du Patrimoine canadien ont toujours favorisé la créativité culturelle, l'innovation, la dualité linguistique et la diversité culturelle. C'est grâce à la participation culturelle – de la création à la production, en passant par la distribution, la préservation et la consommation – que les Canadiens et les Canadiennes acquièrent un fort

sentiment d'identité et se projettent avec confiance dans le monde. Le Ministère a également joué un rôle de premier plan en ce qui concerne l'inclusion et la création d'une société canadienne où règne la cohésion, non seulement grâce aux symboles et aux récits que nous avons en partage, mais aussi par le biais de ses politiques sur les droits de la personne, les langues officielles et le multiculturalisme et de ses programmes destinés aux jeunes.

Encourager tous les Canadiens et les Canadiennes à participer à la vie culturelle et communautaire du pays, en plus de refléter la diversité canadienne dans notre société et notre quotidien, aide aussi à créer des liens entre diverses collectivités et favorise notre attachement au Canada. La participation à l'activité d'un pays où règne la cohésion et la créativité assure le contexte nécessaire pour que les Canadiens et les Canadiennes recherchent l'excellence dans ce qu'ils entreprennent.

« Les arts et la culture ne sont pas destinés à une petite élite. La participation culturelle stimule la créativité, enrichit la vie collective, nourrit l'esprit. Les arts et la culture doivent faire partie intégrante de nos vies et de notre société. Les organisations vouées aux arts et au patrimoine doivent aller au-devant de la population, établir des partenariats avec le monde des affaires et les milieux universitaires, éveiller les jeunes esprits et bâtir le public de demain. »

Le Premier ministre
Jean Chrétien
le 2 mai 2001

Mettre l'accent sur la créativité et l'innovation aide à réunir les conditions dans lesquelles les Canadiens les Canadiennes peuvent exceller dans le domaine des arts, du patrimoine, des sports ou des médias culturels et à faire valoir leurs talents créateurs dans d'autres domaines d'activités. L'accès et la participation à notre vie culturelle et communautaire permettent l'échange dynamique d'idées, encouragent l'innovation et stimulent le développement de nouvelles initiatives. Cela donne lieu également au renouveau dans le passage d'une génération à la suivante, nourrit l'émergence de nouveaux talents créateurs et renforce le cycle de la croissance culturelle. L'essor d'un contenu culturel canadien jumelé à la capacité de favoriser l'excellence dans la culture et les sports fournissent le contexte nécessaire pour renforcer nos valeurs, partager les uns avec les autres et proposer au monde nos récits et nos symboles qui sont uniques.

Un certain nombre de pressions viennent remettre en question le sentiment qu'ont les Canadiens et les Canadiennes d'être liés les uns aux autres. Une société où règne davantage de cohésion, où tous les Canadiens et Canadiennes peuvent participer à la vie de la société, comporte l'exigence de renforcer les liens entre les citoyens et les citoyennes, notamment leurs relations personnelles, et ce, par différents moyens. Le travail est double : premièrement, relier les Canadiens et les Canadiennes les uns aux autres et au Canada, et deuxièmement, participer à la vie communautaire du Canada et à celle de ses collectivités. Certaines initiatives du Ministère comme Échanges Canada et le soutien au bénévolat démontrent le type de projet qui rapproche les Canadiens et les Canadiennes autour d'intérêts partagés et d'un but commun. Le Ministère favorisera la création de liens par l'entremise de divers moyens visant à renforcer les relations entre les Canadiens, les Canadiennes et leurs collectivités.

Pour maintenir une excellente qualité de vie, il faut faire plus que réunir les conditions favorables pour que l'économie prospère; il s'agit de développer nos talents et nos connaissances, d'encourager l'innovation et d'investir dans notre sécurité. Il faut également que les Canadiens et les Canadiennes continuent à se faire confiance les uns aux autres et qu'ils agissent collectivement dans un climat de confiance. Si nous voulons que le Canada ne cesse de progresser, il est primordial que tous soient sensibilisés aux besoins, aux intérêts et aux valeurs des Canadiens et des Canadiennes de différentes parties du pays. Pour atteindre cet objectif, le Ministère veut permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de mettre en commun leurs récits, leurs mythes et leurs symboles et encourager tous les citoyens et citoyennes à prendre et à partager leurs responsabilités face au bien collectif. Pour assurer l'avenir de notre citoyenneté partagée, il faut que ces valeurs durables soient largement comprises et se traduisent par nombre d'actes concrets.

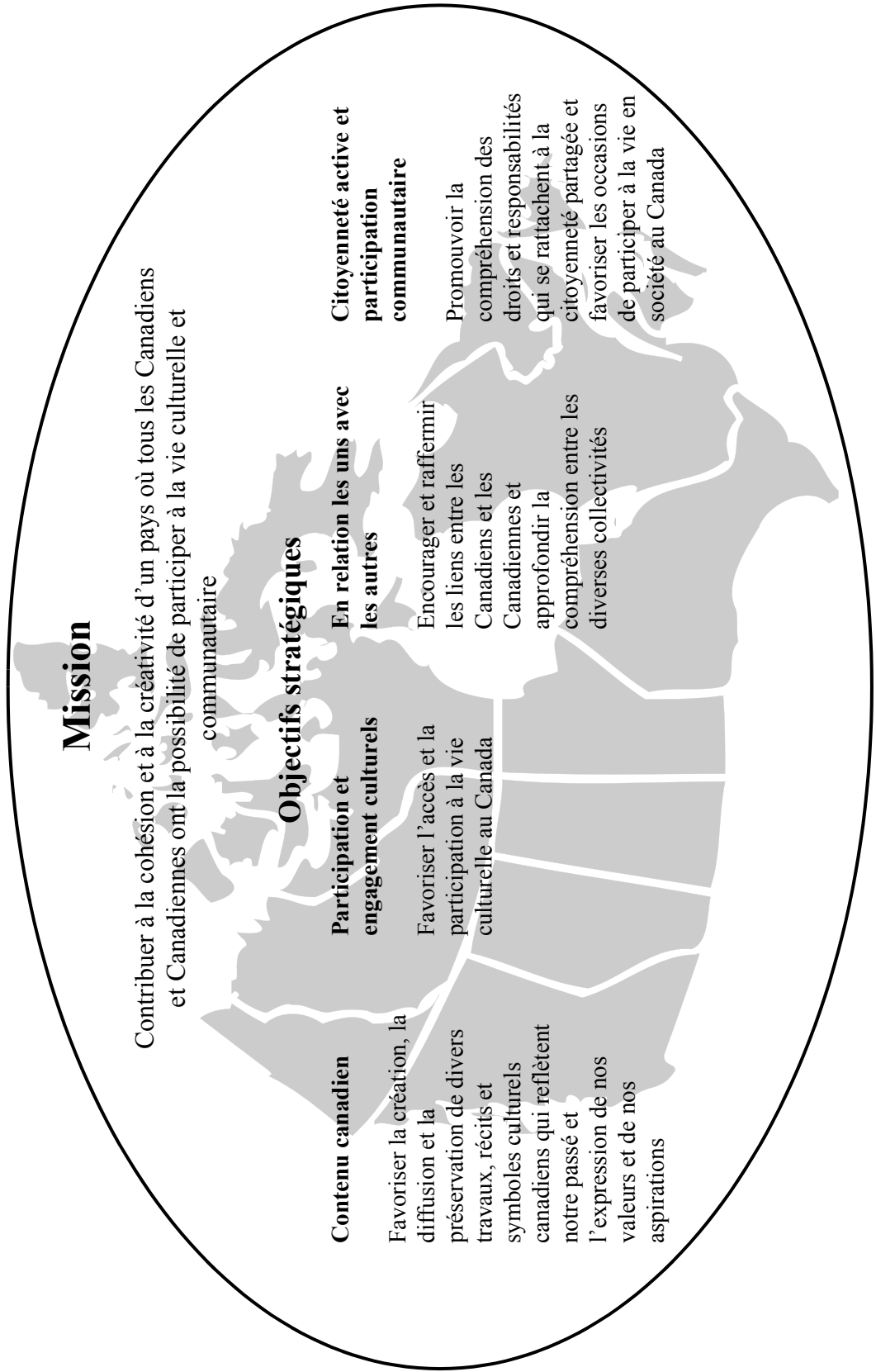
Les Canadiens et les Canadiennes sont attachés à leur pays en raison des valeurs qu'il incarne. La paix, l'ordre et la saine gestion publique servent de fondements à une société où règne la cohésion et énoncent clairement notre adhésion au principe de la démocratie et de la règle de droit. En nous appuyant sur ces fondements, nous avons élaboré un modèle distinct de citoyenneté partagée basé sur les valeurs que sont la pluralité, le compromis, le respect et la responsabilité mutuels.

Stratégies

Le ministère du Patrimoine canadien élaborera des stratégies qui l'aideront à atteindre ses objectifs renouvelés. Notamment, à mesure que nous prenons notre place dans un environnement planétaire, nous mettrons l'accent sur des approches internationales qui se révéleront essentielles pour que le Canada exerce une influence sur le programme culturel international et accroisse les marchés qui donnent accès à nos produits culturels canadiens et à nos services à l'étranger. Qu'il s'agisse de soutenir le développement organisationnel dans le domaine communautaire ou dans celui des arts ou des sports, la mise en valeur de nos ressources sera également importante si l'on veut assurer la stabilité et faire en sorte que tous puissent contribuer de manière significative à la qualité de la vie. Le Ministère travaillera avec les provinces et territoires, d'autres pays et les secteurs privés et sans but lucratif et formera des partenariats efficaces afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Tirer parti des technologies modernes constituera une stratégie essentielle pour communiquer avec les Canadiens et les Canadiennes, pour permettre à nos industries et organismes culturels de rester concurrentiels et innovateurs et pour donner aux Canadiens et aux Canadiennes l'accès à des services et des contenus culturels canadiens diversifiés. Enfin, nous

Cadre stratégique

Ministère du Patrimoine canadien



mettrons l'accent sur des approches qui renforcent l'engagement des citoyens et des citoyennes pour faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient la possibilité d'exercer une influence sur les priorités et les services.

Priorités ministérielles

Au cours de la période de planification de trois ans qui va de 2002 à 2005, le Ministère cherchera à atteindre ses objectifs par l'entremise de l'élaboration de cadres stratégiques et de modifications législatives, et par le renouvellement de programmes le cas échéant. Pour compléter cette approche, l'adoption de méthodes de gestion et d'administration efficaces et efficientes, de même que le renforcement de nos activités de sensibilisation du public faciliteront la mise en application des modifications proposées qui soutiendront le processus de renouvellement du Ministère.

Cadres stratégiques



Deux cadres stratégiques seront établis pour orienter le renouvellement des politiques et des programmes et la réforme législative. Premièrement, le cadre stratégique de la citoyenneté partagée et de la cohésion mettra l'accent sur quatre éléments essentiels rattachés à la cohésion : le contact et les liens, les récits et les symboles, l'inclusion et la participation, de même que les valeurs. À court terme, le Ministère dirigera le processus interministériel qui permettra d'élaborer, pour l'ensemble du gouvernement, le cadre de renforcement de la cohésion dans la société.

Deuxièmement, le Ministère continuera d'énoncer un cadre stratégique de politique culturelle d'ensemble qui intégrera les questions liées à l'élaboration de contenu, à l'accès et à la préservation. À court terme, il donnera suite à la mise en oeuvre de la réponse du gouvernement - *Le Canada, une expérience à vivre : diversité, créativité et pluralité de choix* - au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien (1999). De plus, le Ministère invite activement les organismes du portefeuille du Patrimoine canadien à élaborer une perspective intégrée et cohérente concernant plusieurs domaines clés de la politique stratégique, dont l'audiovisuel, les arts, un cadre stratégique sur l'histoire et le patrimoine et les activités de sensibilisation du public.

Renouveau législatif

À courte échéance, on apportera des changements à la législation actuelle en vue de répondre aux questions immédiates et aux priorités courantes en matière de politique comme le droit d'auteur, le sport et le patrimoine. Le Comité permanent

du patrimoine canadien examine actuellement l'état du système de radiodiffusion canadien et les éléments les plus importants de la *Loi sur la radiodiffusion*. Cet examen servira de cadre au renouveau législatif à plus long terme.

Renouvellement des programmes

Le Ministère entreprendra une évaluation visant à garantir que la structure de nos programmes est suffisamment efficace et efficiente pour permettre d'atteindre nos objectifs stratégiques et d'améliorer la prestation de nos services. À court terme, il poursuivra l'évaluation de l'intégrité de ses programmes et y intégrera les objectifs de l'initiative d'évaluation ministérielle lancée par le Secrétariat du Conseil du Trésor en juin 2001. Au fil du temps, nos programmes seront remaniés selon les objectifs stratégiques et les priorités ministérielles et mis en oeuvre conformément au principe de l'excellence dans la gestion des subventions et des contributions.

Fonction de contrôleur moderne

Le Ministère continuera de faire en sorte que les principes de gestion et d'administration modernes soient incorporés dans ses pratiques de fonctionnement. À courte échéance, il améliorera les processus de planification, d'établissement des rapports et de responsabilisation, et intégrera le risque dans ces processus et dans les autres pratiques de gestion. Il entend offrir de meilleurs résultats aux Canadiens et aux Canadiennes grâce à l'excellence de la gestion des subventions et contributions.

Renforcer nos activités de sensibilisation du public

Améliorer les liens créés avec les Canadiens et les Canadiennes et les relations avec les institutions, de même que les produits de communication, permettront au Ministère de renforcer son travail de sensibilisation du public en vue d'offrir des résultats plus efficaces aux citoyens et aux citoyennes. Pour donner suite à cette priorité, il entreprendra la mise en oeuvre d'un portail culturel sur Internet et la création de l'Observatoire culturel canadien. Nos vingt-quatre bureaux d'un bout à l'autre du pays nous aideront également à renforcer nos relations avec les Canadiens et les Canadiennes.

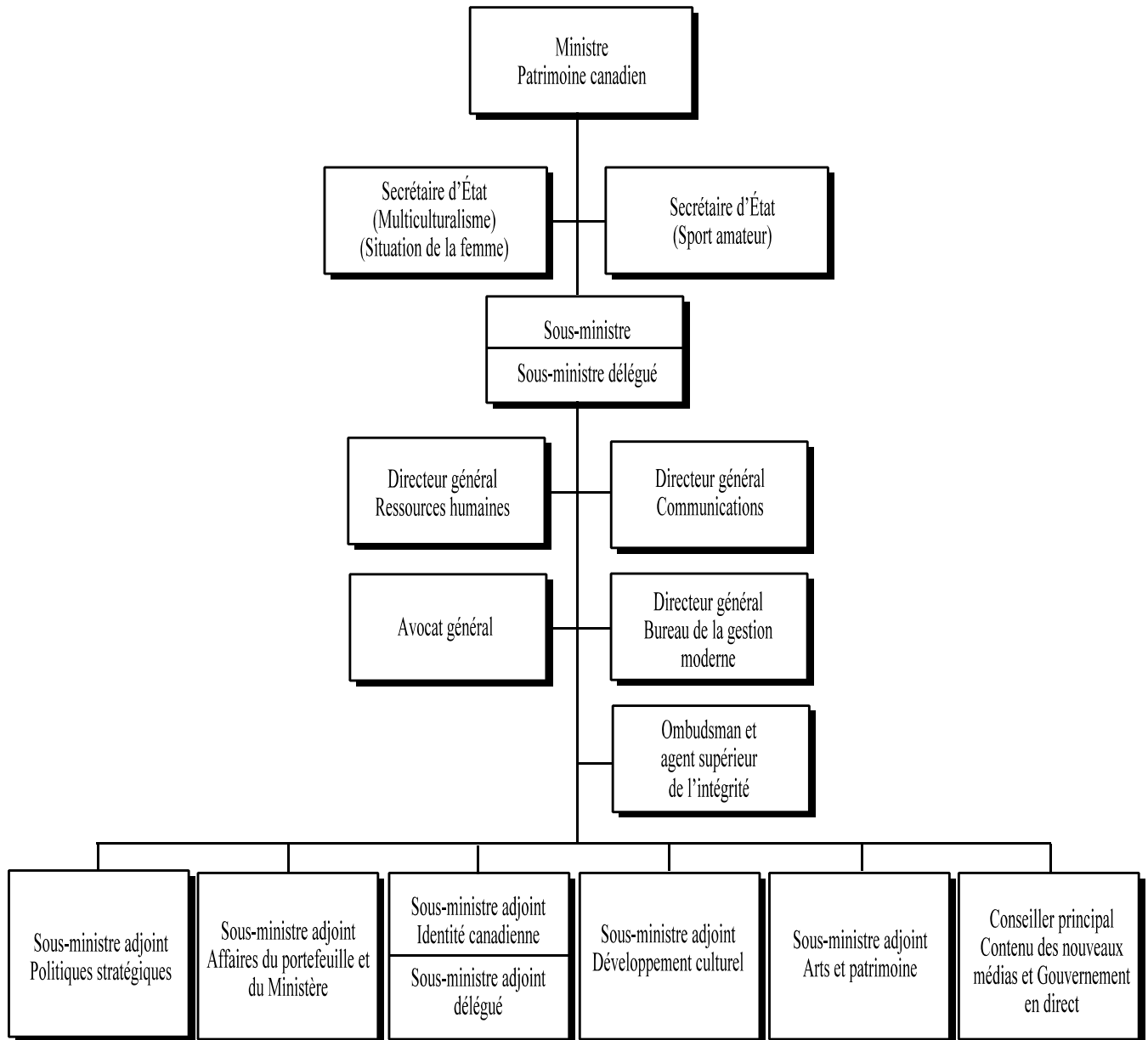
De plus, le Ministère incite à l'heure actuelle ses partenaires du portefeuille à élaborer des approches intégrées permettant de mener conjointement des activités de sensibilisation.

Les partenaires du Ministère

Les organismes et sociétés d'État du portefeuille du Patrimoine canadien sont d'importants partenaires du Ministère. Nous unissons de plus en plus nos efforts afin d'adopter des mesures plus stratégiques à l'égard des priorités gouvernementales, de cerner les possibilités de collaboration et de maximiser les ressources. Les secteurs clés faisant l'objet d'une collaboration accrue de la part des organismes du portefeuille comprennent la numérisation des fonds culturels, la promotion de la culture à l'échelle internationale, la participation conjointe à des événements d'importance dans toutes les régions du pays, la participation à l'initiative Gouvernement en direct et l'inclusion des jeunes Canadiens et Canadiennes dans leurs communautés et dans les activités athlétiques, artistiques et liées au patrimoine.

Le Ministère continuera de collaborer avec les autres ordres de gouvernement, ses partenaires communautaires et le secteur privé pour atteindre ses objectifs. Nous maintiendrons aussi des liens solides avec les ministères fédéraux clés qui s'occupent des autres facettes de nos objectifs et priorités, notamment Développement des ressources humaines Canada pour les initiatives relatives à la jeunesse, Industrie Canada pour la numérisation, le Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'initiative Gouvernement en direct et pour Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes, et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour le nouvel instrument international sur la diversité culturelle et pour accroître nos occasions d'exporter et de faire du commerce.

Structure organisationnelle (février 2002)



Dépenses ministérielles prévues

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002*	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	956,7	1 041,8	885,9	767,7
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	0,01	0,01	0,01	0,01
Moins : Recettes disponibles	4,5	4,5	4,5	4,5
Total du Budget principal des dépenses	952,2	1 037,3	881,4	763,2
Rajustements**	136,8	56,5	70,2	132,2
Dépenses prévues nettes	1 089,0	1 093,8	951,6	895,4
Moins : Recettes non disponibles	56,7	57,0	57,0	57,0
Plus : Coût des services reçus sans frais	18,8	21,3	21,3	21,3
Coût net du programme	1 051,1	1 058,1	915,9	859,7
Équivalents temps plein	1 842	1 758	1 744	1 700

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR).



2. Plans, résultats et ressources

Objectif stratégique 1 :

Contenu canadien

Favoriser la création, la diffusion et la préservation de divers travaux, récits et symboles culturels canadiens qui reflètent notre passé et l'expression de nos valeurs et de nos aspirations

Nous vivons dans un univers planétaire où les technologies de la communication traversent les frontières nationales et où les Canadiens et les Canadiennes ont accès à une quantité de plus en plus grande d'information et de choix. La disponibilité d'un contenu culturel canadien de qualité est donc plus importante que jamais.

Le sentiment qu'ont les Canadiens et les Canadiennes d'être liés les uns aux autres et à leur pays est renforcé grâce à un ensemble diversifié de contenu canadien. Nos immeubles patrimoniaux, parcs nationaux, œuvres d'art et précieux artefacts, les livres, les films tout comme la musique que nous aimons, les manifestations sportives auxquelles nous participons ou assistons, de même que les traditions et les connaissances que nous partageons avec nos enfants, sont autant de récits et de symboles qui contribuent à notre compréhension du Canada et de nous-mêmes. C'est grâce à la richesse de notre expression culturelle et de nos travaux culturels que nos récits communs prennent vie et que les Canadiens et les Canadiennes sont capables de comprendre et d'apprécier notre histoire, nos valeurs et nos aspirations.

En 2002-2003, le Ministère veillera à :

- définir un cadre stratégique du patrimoine au Canada;
- explorer les moyens de renforcer la résistance et le rendement des petites et moyennes entreprises culturelles canadiennes;
- renforcer les liens avec les collectivités, les artistes et les créateurs.

Cadre stratégique du patrimoine au Canada

Énoncer un cadre stratégique du patrimoine pour le Canada

Un avenir en art

Le 2 mai 2002, le Premier ministre et la ministre du Patrimoine canadien ont annoncé un investissement de plus de 500 millions de dollars échelonné sur les trois prochaines années pour appuyer les arts et la culture au pays. Cet investissement important du gouvernement du Canada vise tous les aspects du processus de création, qu'il s'agisse de favoriser l'excellence chez nos créateurs et créatrices, de promouvoir les arts et le patrimoine auprès de l'ensemble de la population canadienne ou de donner les moyens à nos industries culturelles de prospérer au XXI^e siècle.

Dans notre société planétaire, le patrimoine du Canada permet de créer des liens avec le passé, le présent et l'avenir, ainsi que les uns avec les autres.

En 2002-2003, le Ministère entreprendra le travail visant à énoncer un cadre stratégique du patrimoine à l'intention des Canadiens et des Canadiennes. Ce cadre permettra d'orienter les interventions futures du gouvernement fédéral dans ce domaine, en clarifiant le rôle du fédéral, en augmentant la cohésion entre les divers instruments de politiques en vigueur et en créant de nouveaux partenariats et de nouveaux moyens de maximiser les efforts du gouvernement fédéral dans ce domaine. Cette vision renouvelée du patrimoine au Canada sera déterminée par les besoins des Canadiens et des Canadiennes et par l'apport des membres du portefeuille fédéral et des autres intervenants du milieu.

Il s'agira de renforcer la capacité de préservation et de conservation au Canada afin de préserver davantage les éléments clés de notre patrimoine et de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de mettre en commun leur patrimoine et d'en faire l'expérience.

Renforcer la capacité des intervenants du milieu du patrimoine

Les collections patrimoniales sont de précieuses ressources pour les Canadiens et les Canadiennes d'aujourd'hui et un legs pour les générations à venir. En 2002-2003, le Ministère fera des investissements stratégiques pour augmenter la capacité et notamment accroître les connaissances sur l'état et la préservation des collections patrimoniales. Des sommes seront également investies dans la gestion de l'information relative aux collections, dans l'élaboration de normes nationales pour que les institutions vouées au patrimoine culturel soient en mesure de donner accès aux Canadiens et aux Canadiennes à un contenu culturel numérisé par l'entremise d'Internet, dans la gestion de la propriété intellectuelle numérisée par les musées et dans le perfectionnement des compétences en matière d'environnement numérisé et de création de contenu. Grâce à l'amélioration des mesures de prévention qu'on apporte aux collections du patrimoine et à la gestion du contenu culturel numérisé, les Canadiens et les Canadiennes auront un accès accru à leur patrimoine diversifié.

Préserver les endroits historiques du Canada

Dans chaque région du pays, se trouvent des centaines de bâtiments historiques, de monuments, de paysages et de sites archéologiques. Toutefois, un grand nombre de ces liens importants qui nous rattachent à notre passé collectif sont en

mauvais état ou sur le point de disparaître complètement. Dans le cadre de l'Initiative des endroits historiques, le Ministère investira 24 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour inciter les Canadiens et les Canadiennes à conserver les endroits historiques de leur pays. Pour commencer, le Ministère, en collaboration avec Parcs Canada, créera un répertoire des endroits historiques, établira des normes et des lignes directrices relatives à leur conservation et mettra en place un processus d'attestation. L'Initiative des endroits historiques sera mise en œuvre en 2002-2003.

On prévoit que cette stratégie continuera à améliorer l'état de conservation du patrimoine au Canada et à accroître l'accès des Canadiens et Canadiennes à celui-ci et la connaissance qu'ils en ont, en les incitant à le préserver.

Renforcer les petites et moyennes entreprises (PME) culturelles canadiennes

Le Ministère travaillera avec ses partenaires à renforcer la résistance et le rendement des PME culturelles canadiennes. Il évaluera les principales difficultés auxquelles doivent faire face les PME dans le secteur culturel canadien et examinera leur capacité d'accès au financement; il évaluera les lacunes et les faiblesses de l'ensemble des mesures de soutien actuelles que leur offrent les secteurs public et privé et élaborera diverses options pour améliorer les politiques existantes, ou en créer de nouvelles. Les partenaires clés comprennent Téléfilm Canada, la Banque de développement du Canada, les organismes de développement régional et Industrie Canada.



Au cours des trois prochaines années, le Ministère continuera à mettre en œuvre les initiatives annoncées le 2 mai 2001 dans le cadre d'*Un avenir en art*, qui sont liées aux industries culturelles canadiennes. Les nouvelles mesures s'appuient sur des initiatives déjà en vigueur comme le Fonds du Canada pour les magazines, le Fonds des nouveaux médias du Canada (appelé autrefois le Fonds pour le multimédia) et le Fonds canadien de télévision qui apporte également un soutien aux PME.

Nouvelles mesures destinées à l'industrie canadienne du livre

Dans le cadre d'*Un avenir en art*, d'autres fonds ont été accordés pour les initiatives suivantes : l'élaboration et la mise en application de stratégies de soutien d'une chaîne d'approvisionnement cohérente dans le domaine du livre, l'accroissement du marketing et de la promotion des livres canadiens, l'appui accru aux éditeurs et aux distributeurs de livres canadiens, de même qu'une

capacité de recherche améliorée au ministère du Patrimoine canadien. De 2002-2003 à 2004-2005, la contribution annuelle du Ministère destinée à l'industrie du livre canadien se chiffrera à 31 millions de dollars, auxquels viendront s'ajouter un investissement de 10 millions de dollars en 2002-2003 et 2003-2004 respectivement.

Ces mesures devraient permettre d'obtenir une chaîne d'approvisionnement plus efficace, d'assurer une présence accrue des ouvrages d'auteurs canadiens au Canada et à l'étranger et une meilleure collaboration entre les divers secteurs de l'industrie. Elles feront en sorte de maintenir dans toutes les régions du Canada un solide bassin d'éditeurs canadiens publiant des livres dans plusieurs langues et divers domaines; elles veilleront à ce que leurs produits soient accessibles à tous les Canadiens et Canadiennes. Le pourcentage de la participation de l'industrie dans le développement d'une chaîne d'approvisionnement intégrée, les niveaux de vente, le taux des invendus et les variations des ventes attribuables aux projets que le programme subventionne seront autant d'indicateurs de mesure des résultats.

Mise en place du Fonds de la musique du Canada

Le Fonds de la musique du Canada (FMC) viendra remplacer et moderniser l'actuel Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore qui dispose d'un budget de 10 millions de dollars. Le FMC a été conçu pour aider les Canadiens et les Canadiennes qui participent à toutes les facettes clés de l'enregistrement sonore au Canada. En réalité, la portée du FMC sera suffisamment grande pour englober diverses activités de création dont le travail d'auteur-compositeur, les efforts visant à s'adapter à l'évolution technologique et à la mettre à profit dans le secteur, en passant par les initiatives de préservation pour assurer un patrimoine de musique canadien de qualité à offrir aux générations à venir. Le Fonds sera pleinement mis en oeuvre en 2002-2003 lors du lancement du Programme des entrepreneurs de la musique. Les programmes du FMC, qu'ils soient administrés par Téléfilm Canada, le Conseil des Arts du Canada, la Bibliothèque nationale, les organismes non gouvernementaux gérés par des tiers, ou le Ministère lui-même, bénéficieront de ressources financières qui se chiffreront à un peu moins de 81 millions de dollars sur trois ans jusqu'à l'exercice 2003-2004.



Le Fonds devrait permettre d'atteindre les résultats suivants : donner aux créateurs les ressources dont ils ont besoin pour créer des produits musicaux canadiens de qualité, procurer aux entrepreneurs les ressources nécessaires pour faire face à la concurrence et s'adapter à l'évolution et faire en sorte que les

Canadiens et les Canadiennes aient un meilleur accès à des choix musicaux canadiens. Pour mesurer les succès du Fonds, on aura recours à des indices d'écoute et de consommation de même qu'à des études de rendement de sociétés canadiennes d'enregistrement sonore.

Aide aux exportateurs culturels

Le programme Routes commerciales facilitera l'accès du secteur culturel aux débouchés internationaux dans la mesure où il permettra aux entrepreneurs et aux organismes canadiens voués aux arts et à la culture de disposer des avantages que procurent les services et programmes gouvernementaux en matière de commerce dont bénéficie Équipe Canada Inc. En 2002-2003 et 2003-2004, le Ministère investira 8 millions de dollars dans Routes commerciales.

On s'attend à ce que ce programme contribue à aider le Canada à devenir un grand exportateur de produits artistiques, de biens et de services culturels en langue anglaise et en langue française. Pour en contrôler les résultats, diverses méthodes seront utilisées, y compris l'examen des documents, des consultations avec l'industrie et une évaluation formative qui sera faite à l'automne de 2002.

Culture canadienne en ligne

L'initiative *Un avenir en art* annoncée en mai 2001 comprenait une somme de 108 millions de dollars au cours des trois prochaines années, destinée à accroître la production de contenu culturel canadien sur Internet dans les deux langues officielles et à promouvoir le développement de l'industrie canadienne des nouveaux médias. Ce nouvel investissement permettra au Ministère de prendre appui sur la réussite du Fonds des nouveaux médias du Canada (anciennement le Fonds pour le multimédia) administré par Téléfilm Canada et de l'Initiative de contenu culturel canadien numérisé (lancée en 2000), et de mettre en œuvre de nouvelles mesures regroupées désormais sous l'appellation Culture canadienne en ligne. De 2002-2003 à 2004-2005, soit au cours des trois prochaines années, les programmes de financement de Culture canadienne en ligne représenteront un investissement de quelque 200 millions de dollars.

Culture canadienne en ligne mettra l'accent sur l'élaboration de contenu de langue française sur Internet. En effet, environ 50 pour cent des fonds réservés à Culture canadienne en ligne seront consacrés à l'élaboration de contenu numérisé en français. Les nouvelles mesures en cours d'élaboration pour Culture canadienne en ligne comprendront des outils technolinguistiques qui faciliteront la création et

l'usage de contenu en français. Ces nouvelles mesures comprendront également le financement du programme Franccommunautés virtuelles mis en œuvre par Industrie Canada, qui aide les communautés francophones de tout le pays à se brancher sur Internet et à créer du contenu.

Culture canadienne en ligne amènera la création d'une masse critique de contenu culturel canadien en ligne dans les deux langues officielles à des fins d'éducation et de divertissement. Ce programme devrait également contribuer à rendre le contenu plus visible et à en accroître l'accessibilité, de même que favoriser la croissance de l'industrie canadienne des nouveaux médias. Le Ministère a commencé à mettre en œuvre une stratégie de mesure du rendement qui aidera à faire en sorte que les objectifs de cette initiative importante soient atteints. Il veillera également à ce que les Canadiens, les Canadiennes et les citoyens du monde entier puissent avoir un meilleur accès à la culture et au patrimoine canadiens grâce aux nouveaux médias et à Internet.

Refonte du Programme d'aide aux publications

Un processus d'examen, qui comprend la consultation d'intervenants, est en cours afin de restructurer le Programme d'aide aux publications (PAP). Les changements apportés au programme devraient entrer en vigueur en avril 2003 une fois que les étapes nécessaires auront été franchies. Tous les ans, le PAP remet 46,4 millions de dollars à l'industrie canadienne du périodique pour aider à payer les frais d'expédition des hebdomadaires, des journaux communautaires et de groupes ethniques de même que des bulletins commerciaux admissibles. Le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec la Société canadienne des postes, gère le PAP. La mise en œuvre d'un programme plus satisfaisant devrait permettre d'assurer aux lecteurs canadiens un contenu rédactionnel produit par un plus grand nombre d'auteurs canadiens de divers milieux.



Renforcer les liens entre les collectivités, les artistes et les créateurs

Le Ministère continuera à inviter les artistes et créateurs à participer à l'élaboration des politiques pour veiller à ce qu'on tienne compte de leurs points de vue au moment d'en créer de nouvelles. En 2002-2003, la formulation d'une politique moderne sur le droit d'auteur et l'examen des règles sur le contenu canadien seront des secteurs d'activité clés. On prêtera une attention particulière à la mise en œuvre de nouveaux programmes dans le domaine des arts et du patrimoine, qui renforceront les liens entre les collectivités, les artistes et les créateurs. On investira dans la création de nouveaux publics, la construction ou la rénovation de salles de spectacle, l'enracinement des organismes voués aux arts dans leurs collectivités grâce à l'établissement de partenariats novateurs avec les

secteurs public et privé, la célébration de la pluralité des voix canadiennes d'aujourd'hui, de même que la formation dont celles-ci ont besoin. De plus, on entreprendra l'examen de la *Loi sur le statut de l'artiste*.

Autres mesures connexes

Candidature Vancouver-Whistler 2010 pour les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques



Accueillir de grands jeux internationaux est aussi un outil essentiel pour promouvoir les aspirations et les valeurs canadiennes dans le monde entier. Le secrétariat de la candidature Vancouver-Whistler 2010, que soutient le ministère du Patrimoine canadien, est le principal contact qui assure la coordination au sein du gouvernement fédéral en vue d'aider la Société de la candidature Vancouver-Whistler 2010 à présenter le dossier du Canada relatif aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver au Comité international olympique. La ville hôte sera choisie par le Comité en juillet 2003.

Pour assurer la promotion et la protection des intérêts du gouvernement fédéral, le Secrétariat suivra de près les activités relatives à la candidature et le rendement financier. Il a signé un protocole d'entente avec la Société de la candidature et conclura une entente multipartite avec les autres partenaires de la candidature. Des représentants du gouvernement fédéral siègent au sein du conseil d'administration et des comités de travail de la Société de la candidature.

Examen du soutien accordé à la radiotélédiffusion autochtone

Raconter des histoires et transmettre les connaissances d'une génération à l'autre est un élément essentiel du patrimoine des Autochtones au Canada. En 2002-2003, le Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion fournira 8 millions de dollars à 13 sociétés de communication autochtones pour la production et la distribution d'émissions de télévision et de radio autochtones. Les sociétés offrent des services à un quart de million d'Autochtones au Canada et diffusent leurs émissions dans environ 400 collectivités. L'évolution rapide de la technologie des communications et la nécessité de renouveler les biens d'équipement représentent de plus en plus un défi pour les sociétés de communication autochtones. En 2002-2003, le Ministère entreprendra un examen du soutien accordé à la radiotélédiffusion autochtone et prendra en considération les recommandations du Comité permanent du patrimoine canadien qui mène actuellement une étude sur l'état du système de radiodiffusion canadien et certains éléments clés de la *Loi sur la radiodiffusion* adoptée en 1991.

Canada 2004-2008 : 400 ans de dialogue et de découvertes



L'initiative Canada 2004-2008 incitera pendant cinq ans les Canadiens et les Canadiennes à faire une exploration des nombreuses facettes de l'expérience canadienne. Divers événements et activités mettront l'accent sur la commémoration de grands moments historiques et seront axés sur des thèmes qui reflètent les contributions de ceux et celles qui ont aidé à façonner le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui. Prenant comme point de départ le 400^e anniversaire de l'établissement de Champlain au pays (1604-1608) et les premières rencontres avec les peuples autochtones, cette initiative invitera les Canadiens et les Canadiennes de tout le pays à en apprendre davantage sur eux-mêmes, leur histoire, leurs valeurs et leur citoyenneté partagée.

Objectif stratégique 2 :

Participation et engagement culturels

Favoriser l'accès et la participation à la vie culturelle au Canada

Qu'il s'agisse de faire partie de l'auditoire qui regarde un film ou assiste à une pièce de théâtre, de lire un livre, de faire une randonnée dans un parc national, de visiter un musée dans sa région, de jouer une partie de hockey ou de retracer un arbre généalogique sur Internet, les expériences et les choix culturels canadiens améliorent la qualité de notre vie et renforcent nos liens les uns avec les autres et avec le Canada.

En 2002-2003, le Ministère veillera à :

- bâtir une culture où l'on trouve des organismes durables voués aux arts et au patrimoine et à faciliter l'accès aux expériences liées aux arts et au patrimoine;
- revoir les cadres législatifs et réglementaires;
- inciter les organismes du portefeuille à élaborer une perspective intégrée relative aux secteurs des arts, de l'audiovisuel, de l'histoire et du patrimoine, et aux activités de sensibilisation du public.

Consolider les organismes voués aux arts et au patrimoine et en faciliter l'accès

Consolidation des organismes voués aux arts et au patrimoine

Comme ils doivent fonctionner dans un contexte de plus en plus complexe, les organismes voués aux arts et au patrimoine ont reconnu la nécessité de devenir plus autonomes financièrement et de redéfinir leur rapport avec les milieux qui les soutiennent. Dans le cadre de l'engagement récent du gouvernement envers la culture, le Ministère favorisera une plus grande stabilité financière et de gestion dans les organismes voués aux arts et au patrimoine en investissant 63 millions de dollars dans le Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens au cours des trois prochaines années. Le programme aidera ces organismes à améliorer leur capacité de gestion et à obtenir d'autres sources de revenu dans le cadre de partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et avec le secteur privé. Grâce à cet investissement, la viabilité des organismes voués aux arts et au patrimoine sera améliorée ainsi que l'accès aux diverses expériences liées aux arts et au patrimoine.

Accès à des expériences liées aux arts et au patrimoine

Le Ministère continuera à faire des investissements pour assurer l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux expériences liées aux arts et au patrimoine, peu importe où ils vivent. Certaines initiatives annoncées récemment dans le contexte d'*Un avenir en art*, permettront d'appuyer la construction et la rénovation d'installations à but non lucratif destinées aux arts et au patrimoine et d'aider les organismes qui mettent en valeur les arts et le patrimoine canadiens. Ces initiatives, jointes aux outils existants (tels que le Programme d'aide aux musées et le Musée virtuel du Canada) qui continuent à offrir des expositions d'art et du patrimoine dans tout le pays, de manière traditionnelle ou à l'aide de nouvelles technologies d'information, aideront à faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes aient encore un meilleur accès à une expression et à des expériences culturelles diverses de grande qualité.

Revoir les cadres législatifs et réglementaires

Le Ministère mènera des recherches en matière de politique et des consultations et il énoncera des options de politique concernant des instruments clés comme la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur l'investissement Canada* pour faire en sorte que le cadre législatif et réglementaire continue de répondre aux objectifs de la politique culturelle. Le Ministère compte également mettre à jour la *Loi sur la condition physique et le sport amateur* pour mieux tenir compte de la complexité du monde sportif d'aujourd'hui.

Cadre de révision du droit d'auteur

En juin 2001, le Ministère et Industrie Canada ont lancé un processus de consultation et de réforme conçu pour moderniser les dispositions législatives concernant le droit d'auteur au Canada. La publication intitulée *Cadre de révision du droit d'auteur* donne les grandes lignes du contexte où se situe la réforme et énonce l'intention du gouvernement de prendre en considération les propositions de réforme du droit d'auteur d'une façon graduelle, en plusieurs étapes, de consulter les Canadiens et les Canadiennes et, au besoin, d'élaborer des modifications législatives. Un rapport sur la mise en œuvre de la *Loi sur le droit d'auteur* aux termes de l'article 92 de la Loi sera déposé au Parlement d'ici septembre 2002. Cette étape sera suivie d'une étude, faite par un Comité parlementaire, d'une durée d'un an. On s'attend à ce que la réforme du droit d'auteur, y compris les modifications législatives le cas échéant, soit exécutée dans le cadre d'un processus de consultation transparent et ouvert.

Examen de la santé du système canadien de radiodiffusion faite par le Comité permanent

Le Ministère soutient le lancement d'une étude du Comité permanent du patrimoine canadien qui met l'accent sur l'état actuel du système canadien de radiodiffusion et ses orientations futures. Les audiences qui ont commencé le 8 novembre 2001 devraient se poursuivre jusqu'au congé d'été 2002. L'étude devrait être terminée au début de 2003. En plus de suivre de près les audiences, le Ministère fournit de l'information et des ressources à l'équipe de recherche du Comité.

Modernisation de la Loi sur la condition physique et le sport amateur



Le ministère du Patrimoine canadien envisage de moderniser la *Loi sur la condition physique et le sport amateur* (1961) afin de l'adapter à la complexité du monde sportif d'aujourd'hui, de refléter plus adéquatement et de raffermir le rôle que joue le gouvernement du Canada en matière d'activité physique et de sport. La Loi modernisée établirait les fondements éthiques et les valeurs qui doivent guider la pratique sportive au Canada et préciserait le cadre de la politique du gouvernement, soit l'accroissement de la participation pour tous les Canadiens et Canadiennes et la poursuite de l'excellence sportive.

Perspective intégrée du portefeuille relative aux secteurs des arts, de l'audiovisuel, de l'histoire et du patrimoine et activités de sensibilisation du public

Le Ministère incitera les organismes du portefeuille à élaborer une perspective intégrée sur les secteurs des arts, de l'audiovisuel, de l'histoire et du patrimoine, de même que des activités de sensibilisation du public.

Le travail à accomplir dans le secteur des arts comprend l'examen d'un certain nombre de questions liées aux ressources humaines, y compris le recrutement, le maintien du personnel et la succession, les défis financiers, la diffusion externe, les connaissances et l'innovation. Dans le secteur de l'audiovisuel, les objectifs de la politique gouvernementale seront examinés sous l'angle du contenu et de l'auditoire et on déterminera les lacunes sur le plan des indicateurs et des données essentiels et on évaluera l'efficacité de toutes les règles et outils qui permettent la création, la production, la distribution, la consommation et la préservation du contenu audiovisuel canadien. Quant au travail dans le secteur de l'histoire et du patrimoine, il sera axé sur la mise au point d'un cadre stratégique du patrimoine, les questions de capital et d'infrastructure et le besoin de soutenir, d'attirer et de développer des talents.

Pour ce qui est des activités de sensibilisation du public, on accordera la priorité à l'élaboration d'une approche intégrée et de collaboration au sein du portefeuille qui visera à mettre les Canadiens et les Canadiennes en contact avec leur culture et leur patrimoine, à créer des publics et à accroître chez les citoyens la participation, l'engagement et la prise de conscience de cette richesse.

Autres mesures connexes

Nouvelle Politique canadienne du sport et nouveau plan d'action

La Politique canadienne du sport se propose de créer d'ici 2012 un environnement sportif de pointe qui permet à tous les Canadiens et Canadiennes, dans la mesure de leurs intérêts et de leurs habiletés, de prendre plaisir à pratiquer des sports et de connaître le succès en participant régulièrement à des compétitions du plus haut niveau. Il est prévu que les ministres respectifs approuvent d'ici peu la Politique canadienne du sport et le plan d'action fédéral-provincial-territorial (FPT) pour le sport 2002-2005.

Pour respecter la vision de la Politique canadienne du sport et en atteindre les objectifs, on mettra en œuvre quatre types de plans d'action différents : un plan d'action du gouvernement fédéral, les plans d'action des territoires et de chacune des provinces, un plan d'action en collaboration avec le fédéral, les provinces et les territoires et des plans d'action entrepris par des intervenants du milieu sportif. Sport Canada assurera la surveillance de la mise en application du plan d'action FPT pour le sport 2002-2005, en ce qui concerne la responsabilité du gouvernement fédéral, et travaillera conjointement avec le Comité des sports FPT pour ce qui est des responsabilités relevant des gouvernements provinciaux et des territoires et du fédéral.

Renforcer l'engagement des jeunes en matière d'expression créatrice

Le ministère du Patrimoine canadien entreprendra des recherches en matière d'élaboration de politiques et des initiatives relatives à l'engagement des jeunes dans l'expression créatrice. Ce travail se fera au sein du Ministère même, et en partenariat avec des organismes du portefeuille, d'autres ministères dont Justice Canada, et les organismes canadiens concernés. On mettra plus particulièrement l'accent sur l'aide aux jeunes à risque. Le Ministère examinera la possibilité de créer des initiatives telles qu'un festival pancanadien de la jeune culture, axé sur les médias, qui fera connaître les réalisations artistiques de jeunes Canadiens et Canadiennes de 15 à 25 ans.



Conférence nationale sur l'expression artistique autochtone

La *Conférence nationale sur l'expression artistique autochtone* aura lieu en juin 2002 à Ottawa et cherchera à réunir environ 200 participants issus des communautés autochtones, de l'industrie, des ministères fédéraux et des organismes du portefeuille. Les participants pourront y discuter des moyens d'accroître la capacité d'exprimer l'expression artistique autochtone, comme autant de reflets de la diversité culturelle canadienne. On prévoit que la conférence aidera à accroître la sensibilisation des Canadiens et des Canadiennes à l'expression artistique autochtone et, plus précisément, à mieux faire connaître aux intervenants autochtones, aux participants du secteur privé, aux ministères fédéraux et aux organismes du portefeuille, les moyens de contribuer plus efficacement au développement et à la viabilité de l'expression artistique autochtone.

Examen des ententes Canada-communautés

Le Ministère a conclu des ententes Canada-communautés quinquennales avec les communautés minoritaires francophones et anglophones de chaque province et territoire et avec les organismes francophones nationaux qui les représentent. Ces ententes ont pour but de permettre à ces communautés de vivre dans leur propre langue au sein de leur milieu en tant que communautés fortes, dynamiques et inclusives, de participer pleinement à l'activité de tous les secteurs de la société canadienne et d'assurer leur développement à long terme. Les ententes viennent à échéance le 31 mars 2004. Le Ministère entreprendra en 2002-2003 un processus d'évaluation des résultats atteints et des mécanismes utilisés, mènera une recherche sur les indices de la vitalité des communautés et amorcera une réflexion sur les pistes d'avenir.

Objectif stratégique 3 :

En relation les uns avec les autres

Encourager et raffermir les liens entre les Canadiens et les Canadiennes et approfondir la compréhension entre les diverses collectivités

Pour que le Canada soit un pays où règne plus de cohésion et dont tous les citoyens peuvent participer à la vie communautaire, il faut créer délibérément des liens et des moyens de communication par-delà nos vastes distances et nos différences. Il faut mettre l'accent sur la capacité de relier les Canadiens et les Canadiennes les uns aux autres et au Canada et sur les liens qui favorisent la citoyenneté partagée. Il sera important de renforcer les liens entre les francophones et les anglophones, les Autochtones et la population non autochtone, l'Est et l'Ouest, de même que les régions et les villes. La création de liens interculturels sera aussi essentielle comme moyen de soutenir l'objectif multiculturel de promouvoir les valeurs qui permettent la diversité et de soutenir la diversité elle-même.

En 2002-2003, le Ministère veillera à :

- accroître la sensibilisation à la compréhension entre les cultures;
- poursuivre une approche canadienne en ce qui concerne le programme international de la diversité culturelle;
- concevoir de nouvelles approches relatives à notre engagement envers les provinces et les territoires.

Sensibilisation à la compréhension interculturelle

Un certain nombre d'initiatives viseront à sensibiliser le public à la question de la diversité et à susciter un dialogue éclairé à ce sujet. Le Programme du multiculturalisme aidera à établir des réseaux consultatifs comprenant des ministères fédéraux clés, des autorités policières et municipales et des organismes communautaires et régionaux, qui élaboreront d'efficaces outils de sensibilisation à la compréhension interculturelle. On mettra au point et on coordonnera des stratégies et des initiatives d'éducation du public visant à lui faire prendre conscience de la valeur que représente la diversité. Le Programme du Prix Mathieu Da Costa amènera les étudiants des écoles secondaires et élémentaires à explorer en quoi les membres de divers groupes ethniques et d'autres races ont contribué à bâtir la société canadienne. Afin de commémorer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, les



jeunes seront invités à participer aux efforts déployés pour éliminer le racisme dans la société canadienne et pour favoriser la sensibilisation et la compréhension chez les Canadiens et les Canadiennes.

Tisser des liens entre les Canadiens et les Canadiennes grâce aux échanges jeunesse

Grâce aux échanges réciproques de groupes en milieu familial, aux forums jeunesse, à Katimavik et à d'autres initiatives, Échanges Canada permettra à 15 000 jeunes Canadiens et Canadiennes de se rencontrer, de tisser des liens les uns avec les autres, et de mieux apprécier la diversité et les aspects communs de la réalité canadienne. En collaboration avec des partenaires des secteurs public, privé et sans but lucratif, le Ministère continuera à s'employer à atteindre l'objectif de 100 000 échanges par année.

Approche canadienne du programme international de la diversité culturelle

Perspective intégrée du portefeuille

Le Ministère invitera les organismes du portefeuille à élaborer une perspective intégrée relative aux activités internationales. Il s'agira, entre autres, de cerner les possibilités collectives et individuelles qui s'offrent aux organismes du portefeuille pour élargir leur portée à l'étranger et maximiser l'utilisation de leurs ressources.

Il importe que le Ministère cherche à exercer une influence sur le milieu international de manière à compléter et à soutenir les priorités de la politique et des programmes culturels canadiens.

Le gouvernement du Canada a accepté de poursuivre une nouvelle approche de la politique du commerce culturel par le biais du nouvel instrument international sur la diversité culturelle. Ce nouvel instrument reconnaîtrait le rôle essentiel que joue la diversité culturelle en matière de développement économique et social et établirait les règles de base qui permettraient au Canada et à d'autres pays de maintenir des politiques aptes à promouvoir leur culture tout en respectant les règles qui régissent le commerce international et en ayant accès à des marchés destinés aux exportations culturelles.

Ce nouvel instrument a suscité un vif intérêt à l'échelle internationale. Le Ministère continuera à exercer son leadership et tentera de faire progresser la réflexion politique ayant trait à la diversité culturelle et au nouvel instrument. Il veillera notamment, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, à la mise en oeuvre du plan d'action sur la diversité culturelle approuvé lors du Sommet des Amériques tenu à Québec en avril 2001. Le Ministère travaillera également avec ses partenaires du Réseau international sur la politique culturelle à élaborer une première ébauche du nouvel instrument qui sera à l'étude à la prochaine conférence ministérielle à Cape Town, en Afrique du Sud, prévue pour octobre 2002.

Enfin, il profitera de diverses manifestations de la Francophonie, y compris le Sommet de la Francophonie de Beyrouth à l'automne 2002 et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES), pour consolider l'appui international en vue de créer un instrument international sur la diversité culturelle et pour améliorer la participation des femmes dans les sports.

Nouvelles approches relativement à notre engagement envers les provinces et les territoires

Cadre stratégique fédéral-provincial-territorial

Pour permettre le progrès continu d'une approche de collaboration entre les territoires, les provinces et le fédéral, le Ministère mettra en œuvre le cadre stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales approuvé en février 2001. À ce titre, il poursuivra son dialogue continu avec les provinces et les territoires et donnera un caractère officiel aux forums fédéraux-provinciaux et territoriaux qui sont liés à son mandat. En outre, le Ministère continuera à toujours prendre en compte les considérations fédérales-provinciales et territoriales lorsqu'il élaborera ses initiatives en matière de politiques et de programmes.

Le progrès soutenu d'une approche de collaboration entre les territoires, les provinces et le fédéral dans des domaines qui relèvent du mandat du Ministère devrait donner lieu à des initiatives qui tiennent compte de la réalité régionale tout en assurant la promotion d'une démarche stratégique pancanadienne; en outre, il devrait favoriser un appui territorial et provincial accru visant à réaliser les objectifs stratégiques renouvelés du Ministère.

Examen du Programme des langues officielles dans l'enseignement

Le Programme des langues officielles dans l'enseignement arrive à échéance le 31 mars 2003. Afin de réitérer l'engagement qu'il a pris dans le discours du Trône de janvier 2001 de promouvoir la dualité linguistique au pays, le gouvernement canadien poursuivra avec les provinces et les territoires la collaboration qui sous-tend, depuis les 30 dernières années, la prestation de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde à des millions de jeunes Canadiens et Canadiennes. Il poursuivra également sa collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) dans le cadre des programmes de bourses et de moniteurs pour permettre à des jeunes Canadiens et Canadiennes de vivre une expérience linguistique et culturelle différente et de sensibiliser ainsi leurs milieux d'origine et d'accueil à l'enrichissement qu'apporte la connaissance des deux langues officielles.

Le renouvellement du Programme s'appuiera sur les résultats de l'évaluation de celui-ci, y compris les mesures spéciales d'investissement en éducation. Il sera guidé par l'adoption d'un cadre de gestion et de responsabilisation qui précisera, à la suite de consultations avec les provinces et les territoires, les résultats à atteindre au cours du prochain cycle ainsi que la méthode de mesure de ces derniers.

Objectif stratégique 4 :

Citoyenneté active et participation communautaire

Promouvoir la compréhension des droits et responsabilités qui se rattachent à la citoyenneté partagée et favoriser les occasions de participer à la vie en société au Canada

Au Canada, nous avons créé un modèle canadien distinct de citoyenneté partagée fondé sur les valeurs que sont la pluralité, le compromis, le respect et la responsabilité mutuels. Pour assurer notre citoyenneté partagée *dans l'avenir*, ces valeurs durables et les droits et responsabilités des citoyens et citoyennes doivent être à la fois compris et traduits en action par un grand nombre de gens. Les Canadiens et les Canadiennes, peu importe leur âge ou le lieu où ils vivent, devraient avoir l'occasion de connaître les valeurs, les compétences et les institutions qui permettent la vie en société au Canada; nous devons créer des lieux de débat et de réflexion et l'engagement communautaire doit être cultivé.

En 2002-2003, le Ministère élaborera un cadre global de la politique et des programmes visant à renforcer la citoyenneté partagée au Canada et à contribuer à la création d'une société où règne la cohésion.

Une citoyenneté canadienne partagée

À titre de secrétariat du Comité interministériel sur la cohésion sociale, le Ministère travaille en collaboration avec d'autres ministères à l'élaboration d'un cadre global de la politique et des programmes visant à renforcer la citoyenneté partagée au pays. Le cadre portera sur les trois éléments essentiels de la cohésion, à savoir : les contacts et les liens, les récits et les symboles, l'inclusion et la participation, de même que les valeurs.

Ce cadre global fournira une structure pour faciliter l'obtention de résultats concrets dans ce domaine, dont l'importance à long terme est devenue plus évidente à la suite des événements du 11 septembre 2001.

Autres mesures connexes

Renouvellement et élargissement du Programme de partenariats communautaires

Une bonne part du renouvellement et de l'élargissement du programme se traduira par l'Initiative canadienne sur le bénévolat (ICB), qui résulte du travail accompli pendant un an par la Table conjointe sur l'Initiative nationale sur le bénévolat. Réunissant des représentants des organismes bénévoles et du gouvernement du

Canada, la tâche de la Table conjointe consistait à élaborer des propositions visant à soutenir et à accroître le bénévolat au Canada et susceptibles de devenir un legs durable de l'Année internationale des volontaires 2001.

Annoncée par le premier ministre le 5 décembre 2001, l'ICB renforcera le bénévolat, améliorera la capacité des organismes bénévoles à embaucher et à soutenir des bénévoles, augmentera la sensibilisation à la contribution de ceux-ci à la qualité de la vie des Canadiens et des Canadiennes et encouragera davantage de citoyens et de citoyennes à faire du bénévolat.

Parmi les autres aspects du renouvellement, mentionnons l'établissement de cadres de suivi visant à assurer la pertinence continue du programme, à maximiser la diligence raisonnable et à minimiser les risques liés à son exécution et à sa gestion.

Examen et renouvellement des programmes destinés aux Autochtones

La viabilité des organisations de services autochtones représentatives occupe une place centrale dans la promotion et le développement des intérêts des peuples autochtones. En 2002-2003, au total, quelque 46,1 millions de dollars seront fournis au Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives (6,3 millions de dollars), au Programme des centres d'amitié autochtones (14,6 millions de dollars), au Programme de promotion des femmes autochtones (2,2 millions de dollars) et à l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones (23 millions de dollars). Au cours de 2002-2003, le Ministère évaluera le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives et le Programme de promotion des femmes autochtones; il consultera des clients et étudiera les conditions générales de ces programmes. Il examinera aussi l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones qui s'échelonne sur cinq ans.



Le Ministère a également reçu 20 millions de dollars pour la période de 1998-2002 afin d'aider les communautés autochtones à revivifier et à maintenir leurs langues et à augmenter les secteurs d'activité où l'on parle les langues autochtones. En 2002-2003, le Ministère examinera cette initiative d'une durée de quatre ans qui est gérée et exécutée par l'Assemblée des Premières nations, le Ralliement national des Métis et Inuit Tapirisat du Canada. On procédera également à l'évaluation de l'Entente de coopération Canada-Yukon pour la mise en valeur et la promotion des langues autochtones. Les négociations relatives au renouvellement de l'Entente commenceront en 2002-2003.

Promotion des droits de la personne

Reconnaissant que le respect des droits de la personne est fondamental pour créer une société où tous trouvent leur place et un sentiment de citoyenneté partagée, le Ministère continuera à promouvoir la protection des droits de la personne au Canada, notamment ceux des jeunes et des enfants, et à sensibiliser le public à cette question. En 2002-2003, le Ministère évaluera et révisera les modalités de son volet axé sur la promotion et l'éducation concernant les droits de la personne. Le site Web du Programme des droits de la personne sera également perfectionné. Comme on fêtera le 20^e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 2002, des célébrations et des activités de promotion seront tenues pour marquer cette date importante.

Gestion

Le Ministère du Patrimoine canadien continuera à être géré d'une manière efficace, compétente et responsable à l'égard des Canadiens et des Canadiennes. Il renforcera les méthodes de gestion modernes et tirera parti de nouvelles technologies pour améliorer le service au public.

Évaluation ministérielle et renouvellement des programmes

Cette initiative de la direction se traduira par l'élaboration d'une stratégie ministérielle globale de renouvellement des ressources à long terme pour accomplir les activités du ministère du Patrimoine canadien. Elle comprend plusieurs éléments d'importance : examiner les objectifs de la politique ministérielle générale et le regroupement optimal des programmes pour les atteindre, déterminer les possibilités d'intégrer ou de simplifier les programmes existants, préciser les besoins en matière de ressources et la souplesse administrative requise pour permettre l'exécution et la saine gestion des programmes ministériels, et établir un cadre de responsabilisation en vue d'assurer de manière appropriée la régie des programmes, la communication des résultats et l'utilisation judicieuse des fonds.

Processus de planification et d'établissement de rapports intégrés

Des efforts accrus seront faits pour harmoniser les fonctions de planification, de contrôle et d'établissement de rapports au sein du Ministère en vue d'améliorer la prise de décision ministérielle. Le Ministère va renforcer ses processus de planification et d'établissement de rapports qui intègrent l'ensemble des questions opérationnelles et stratégiques. Cette approche repose sur l'utilisation structurée et intense des systèmes de gestion de l'information du Ministère qui procurera aussi des avantages organisationnels directs grâce à la gestion globale des biens et des ressources. Étant à la base du processus de gestion, l'établissement de rapports et la planification intégrés seront des éléments essentiels pour mener à bien la fonction de contrôleur et de responsabilisation.



Surveillance accrue

En novembre 2000, le Ministère a introduit une fonction de surveillance ministérielle provisoire destinée au programme de subventions et de contributions, fonction appelée Surveillance accrue. Ce processus a permis de renforcer les méthodes ministérielles de gestion en vigueur qui font en sorte que les dossiers de paiement de subventions et de contributions sont bien documentés, démontrent l'application des principes de diligence raisonnable, renferment des preuves de mérite, de même que la justification des décisions de financement conformément aux modalités du programme. Pour regrouper les leçons retenues à

la suite de l'application de ces mesures de surveillance accrue et les intégrer dans les méthodes de gestion ministérielles, le Ministère prévoit établir, en 2002-2003, un modèle de gestion des subventions et contributions. Ce modèle aidera les gestionnaires de programme à prendre des décisions en connaissance de cause, fournira un processus d'assurance de la qualité axé sur le risque qui renforce les normes de diligence raisonnable du Ministère et servira de véhicule pour promouvoir l'amélioration continue de la gestion des subventions et contributions.

Centre d'expertise des subventions et contributions

Ce Centre, qui sera créé en 2002-2003, se révélera nécessaire pour appuyer la mise en oeuvre du modèle de gestion des subventions et contributions et pour aider à faire en sorte que les programmes continuent à répondre aux normes d'excellence en matière de gestion. Le Centre sera un lieu de référence qui fournira des conseils d'experts, de la formation et du perfectionnement, et encouragera l'échange de renseignements sur les pratiques exemplaires de gestion. En aidant le Ministère à faire preuve d'excellence dans la gestion des subventions et contributions, le Centre sera un outil essentiel pour offrir de meilleurs résultats aux Canadiennes et aux Canadiens. Il sera également un élément clé de la trousse destinée aux gestionnaires sur les méthodes de gestion modernes.

Amélioration de la gestion du risque

Le Ministère, en vue de perfectionner son approche de la gestion du risque, établira des procédures pour que le risque soit intégré aux activités de renouvellement des programmes, à l'exécution des programmes et aux pratiques de gestion connexes. Pour ce faire, il tiendra des ateliers sur l'évaluation des risques et établira des plans d'évaluation et de vérification axés sur le risque de même que des évaluations des risques et des modalités d'autorisation et de responsabilisation.

Initiative d'amélioration des services et Gouvernement en direct

Le gouvernement du Canada a entrepris deux grandes initiatives visant à améliorer les services qu'il propose aux Canadiens et aux Canadiennes : l'Initiative d'amélioration des services conçue pour accroître de 10 pour cent d'ici 2005 la satisfaction des clients et le Gouvernement en direct (GED) qui permettra d'offrir des programmes, de l'information et des services sur Internet aux Canadiens et aux Canadiennes d'un océan à l'autre. En 2002-2003, le Ministère reliera ses travaux dans le cadre de ces deux initiatives et jettera les



bases de GED. Pour faciliter les demandes d'aide financière comme pour en savoir plus sur les célébrations de la Fête du Canada dans une région donnée, l'initiative GED simplifiera l'accès à l'information ou aux services du gouvernement et du Ministère par l'entremise du Web, n'importe où et n'importe quand, et dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Les services en ligne devraient être offerts d'ici 2005.

Au cours de 2002-2003, le Ministère lancera aussi graduellement, par le biais d'un guichet unique destiné à la culture canadienne, un portail culturel pour faciliter l'accès des citoyens et des citoyennes aux ressources culturelles en ligne. Ce portail offrira également une vitrine pour mettre en valeur les efforts de numérisation actuels, fera connaître davantage les détenteurs de droits et les créateurs de contenu culturel et fournira un point de rencontre où l'on pourra échanger sur les initiatives jeunesse et les questions culturelles autochtones. Le portail favorisera la participation des cybercommunautés en vue de renforcer le dialogue sur l'identité et la culture canadiennes.

Collaboration accrue avec le portefeuille



En suscitant la participation active des organismes du portefeuille du Patrimoine canadien, le Ministère cherche à mettre en oeuvre une perspective intégrée et cohérente concernant plusieurs objectifs stratégiques dont il a été fait mention précédemment. Une fonction recherche en matière de politiques stratégiques, y compris l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs, viendront soutenir cette démarche. Le Ministère renforce actuellement sa relation avec Parcs Canada et travaille en étroite collaboration avec cet organisme sur sa législation et ses dossiers stratégiques clés.

Un milieu de travail efficace et représentatif

Le Ministère renforcera l'intégration de la planification des ressources humaines comme partie de la planification ministérielle de l'ensemble de l'organisation et dirigera l'élaboration de profils des compétences dans deux nouveaux programmes de perfectionnement. En 2002-2003, une des priorités importantes du Ministère sera l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies requises en matière de recrutement, du maintien des effectifs et d'amélioration du milieu de travail afin de garantir qu'il continue de disposer du personnel et des cadres supérieurs les plus qualifiés pour remplir son mandat. On établit à l'heure actuelle des indicateurs de rendement pour mesurer les résultats dans les domaines clés de la gestion des ressources humaines.

Le Ministère a lancé en novembre 2001 un Plan d'action sur la langue de travail. En 2002-2003, il fera porter ses efforts sur la mise en oeuvre du Plan d'action. Le Plan énonce les droits et responsabilités des employés en matière de langue de travail et comprend un certain nombre d'outils tels que des lignes directrices sur la langue de travail, un calendrier aide-mémoire et des séances de sensibilisation.

Initiative horizontale

Stratégie de développement durable

Au cours du prochain exercice, le ministère du Patrimoine canadien mettra en œuvre sa deuxième stratégie de développement durable, qui englobe la période de 2001 à 2003. La stratégie met l'accent sur trois buts principaux : minimiser les effets biophysiques des opérations internes, réduire au minimum les effets biophysiques associés aux politiques et programmes du Ministère et aider à mieux faire comprendre le principe du développement durable dans le contexte canadien.



3. Renseignements financiers

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) actuelle du ministère du Patrimoine canadien décrit ses secteurs d'activité : le développement culturel et le patrimoine, l'identité canadienne et la gestion ministérielle.

Chaque secteur poursuit ses activités dans le contexte du cadre stratégique renouvelé du Ministère. Les secteurs d'activité et leurs produits et services respectifs figurent dans le tableau ci-dessous.

L'information financière qui se trouve dans ce rapport est présentée en fonction des secteurs d'activité actuels afin d'assurer la conformité aux règlements de présentation de ces données dans l'ensemble du gouvernement et pour faciliter les comparaisons d'une année à l'autre.

Selon le SPRR :	
Secteurs d'activité	Produits et services
Développement culturel et patrimoine	Radiodiffusion Industries culturelles Arts Patrimoine
Identité canadienne	Langues officielles Identité canadienne Participation des citoyens Multiculturalisme Sport
Gestion ministérielle	

Tableau 3.1 : Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) par secteur d'activité

Le secteur d'activité Développement culturel et patrimoine

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Développement culturel et patrimoine	430,5	499,6	409,1	372,5
ETP	538	613	613	584

Le secteur d'activité Identité canadienne

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Identité canadienne	593,4	529,7	469,7	441,4
ETP	512	537	526	514

Le secteur d'activité Gestion intégrée

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Gestion intégrée	65,1	64,5	72,8	81,5
ETP	792	608	605	602

Tableau 3.2 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Subventions				
Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	60,5	78,4	78,4	58,5
Identité canadienne	110,2	88,2	90,0	86,8
Total des subventions	170,7	166,6	168,4	145,3
Contributions				
Programme du Patrimoine canadien				
Développement culturel et patrimoine	282,4	329,6	238,3	224,6
Identité canadienne	401,2	387,1	332,0	311,4
Total des contributions	683,6	716,7	570,3	536,0
Total des subventions, des contributions et des autres paiements de transfert	854,3	883,3	738,7	681,3

Tableau 3.3 : Renseignements sur les programmes de paiement de transfert (de plus de 5 millions de dollars)

Subventions

Développement culturel et patrimoine

Programme d'aide aux musées

Ce programme offre un appui financier aux musées canadiens et aux organismes connexes pour la tenue d'activités favorisant l'accès aux générations actuelle et future de Canadiens et de Canadiennes à leur patrimoine culturel, naturel, artistique et scientifique et permettant au public d'approfondir ses connaissances et sa compréhension du patrimoine et son goût pour celui-ci. Cet appui mènera à une meilleure compréhension des Canadiens et des Canadiennes entre eux ainsi que des cultures riches et diversifiées du pays.

Programme d'aide aux publications

Ce programme vise à fournir aux lecteurs canadiens un accès abordable aux périodiques canadiens, à assurer la disponibilité de journaux communautaires hebdomadaires en régions rurales et à soutenir les journaux publiés dans la langue officielle de la minorité ainsi que les hebdomadaires de divers groupes ethnoculturels, en versant une aide financière aux éditeurs de périodiques canadiens admissibles pour compenser partiellement les coûts de distribution.

Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadiens



Ce programme aide les organismes à vocation artistique et patrimoniale à améliorer leurs pratiques de gestion et à concevoir de nouvelles façons de générer des revenus, en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé. L'appui accordé à un secteur culturel plus durable permettra de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient un meilleur accès à une grande variété d'expériences culturelles et de formes d'expression artistique, et à ce qu'ils puissent en profiter.

Identité canadienne

Promotion des langues officielles

Ce programme offre une aide aux organismes qui appuient le développement des communautés de langue officielle et la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Programme du multiculturalisme

Ce programme est un des moyens qu'utilise le gouvernement pour atteindre les objectifs de la politique du multiculturalisme. En appuyant les projets sur l'identité, la participation civique et la justice sociale, le programme encourage tous les citoyens à faire leur part pour édifier et façonner la société canadienne sous le signe de la cohésion et de l'inclusion.

Programme d'aide aux athlètes

Ce programme vise à améliorer le système canadien du sport de haut niveau. Il aide les athlètes de calibre international à combler leurs besoins en matière d'entraînement et de compétition en leur octroyant des allocations de subsistance et d'entraînement et, s'il y a lieu, en payant leurs frais de scolarité.

Contributions

Développement culturel et patrimoine

Programme d'initiatives culturelles

Ce programme vise à aider les organismes artistiques professionnels et sans but lucratif canadiens à entreprendre des activités qui assureront davantage d'échanges entre les artistes et de diffusion de leurs réalisations artistiques au Canada. Les efforts du Ministère permettront d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un accès accru aux diverses formes d'expression artistique et d'augmenter la diversité des activités artistiques un peu partout au pays.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition



Ce programme cherche à assurer l'accès à un choix de livres écrits par des auteurs canadiens, qui reflètent la diversité culturelle et la dualité linguistique au Canada et à l'étranger. Il fournit un soutien financier aux éditeurs canadiens, ainsi qu'à d'autres secteurs de l'industrie canadienne du livre, afin de favoriser une industrie forte et viable qui fait la promotion de livres d'auteurs canadiens.

Fonds du Canada pour les magazines

Ce Fonds est conçu pour encourager la création d'un contenu canadien dans les magazines canadiens, accroître l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux magazines canadiens et améliorer la qualité et la diversité des magazines. Il vise aussi à renforcer l'infrastructure dans laquelle opèrent les magazines canadiens ainsi que la capacité des petits magazines de fonctionner à l'intérieur du marché canadien.

Fonds de la musique du Canada

Le Fonds de la musique du Canada cherche à renforcer l'industrie de la musique canadienne - à partir du créateur jusqu'au public. Trois objectifs principaux ont été à la base de l'établissement de ce fonds : veiller à ce que les musiciens, les créateurs de musique et les entrepreneurs canadiens dans ce domaine possèdent les compétences, le savoir-faire et les outils pour réussir dans un environnement mondial et numérique; augmenter l'accès des Canadiens et des Canadiennes à un choix diversifié de musiques canadiennes grâce aux nouveaux médias et à ceux déjà existants; enfin, accroître les possibilités à mettre à la disposition des musiciens, créateurs de musique et entrepreneurs afin de contribuer de façon significative et durable à l'expression culturelle canadienne.

Fonds des nouveaux médias du Canada

Le Fonds des nouveaux médias du Canada est un programme du ministère du Patrimoine canadien administré par Téléfilm Canada en vertu d'un accord de contribution. Ce fonds appuie principalement les petites et moyennes entreprises du secteur des nouveaux médias engagées dans la production et la distribution de produits canadiens originaux, interactifs et de haute qualité, en français et en anglais. Ce fonds offre aux citoyens un plus grand accès aux produits culturels canadiens du secteur des nouveaux médias et favorise la croissance et le développement d'une industrie canadienne vigoureuse et autonome qui est concurrentielle sur les marchés nationaux et internationaux.

Radio Canada International

Radio Canada International (RCI) reçoit des fonds du Ministère par l'entremise d'un accord de contribution avec la Société Radio-Canada qui a le mandat, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*, de fournir un service international. En plus de la radiodiffusion sur ondes courtes, la programmation de RCI se retrouve sur Internet (www.rcinet.ca) et est diffusée par satellite et distribuée partout dans le monde par le biais d'un réseau de stations partenaires AM et FM étrangères.

Programme national de formation dans le secteur des arts

Ce programme appuie les institutions canadiennes indépendantes, à but non lucratif et constituées en personne morale qui offrent une formation en vue d'entreprendre une carrière professionnelle dans les arts. L'appui accordé par le Ministère aux institutions financées permet d'offrir une formation de haute qualité à des Canadiens et Canadiennes talentueux et, par conséquent, ainsi de faire naître une nouvelle génération de chefs de file dans le domaine des arts au Canada.

Stratégie de contenu culturel canadien sur Internet

Cette stratégie, qui porte désormais le nom de Culture canadienne en ligne regroupe douze programmes de financement différents dont l'objectif principal est de stimuler la création de contenu culturel numérisé canadien, aussi bien en français qu'en anglais, et à étendre l'accès des Canadiens et des Canadiennes à un vaste éventail de choix culturels canadiens sur Internet. Les objectifs plus spécifiques de Culture canadienne en ligne sont de favoriser l'élaboration d'une masse critique de contenu culturel numérisé de qualité, d'accroître la visibilité et de créer des auditoires pour ce contenu, et d'établir un environnement propice à la création de contenu culturel numérisé. Une importance toute particulière est accordée au contenu qui attire l'attention des jeunes (particulièrement par la création de matériel pédagogique), au contenu de langue française, ainsi qu'aux projets concertés qui regroupent divers partenaires des secteurs privé, public et sans but lucratif d'un peu partout au Canada.

Programme Présentation des arts Canada



Ce programme appuie les organismes qui mettent sur pied de façon professionnelle des festivals, des programmes ou des séries de spectacles proposant diverses formes d'expression artistique dans les collectivités d'un bout à l'autre du Canada. L'objectif du Ministère est de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes aient plus de chances de faire directement l'expérience de la richesse de l'expression artistique canadienne.

Programme Espaces culturels Canada

L'objectif de ce programme est d'appuyer la construction, la rénovation et la mise en valeur d'installations vouées aux arts et au patrimoine à but non lucratif partout au Canada. Il vient compléter le programme Infrastructures Canada administré par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il permettra d'améliorer les conditions matérielles dans lesquelles travaillent nos artistes et créateurs, ainsi que d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur accès aux arts de la scène, aux arts visuels, de même qu'aux collections et aux expositions du patrimoine.

Fonds canadien de télévision

Le Fonds canadien de télévision (FCT) est une initiative culturelle des secteurs public et privé lancée par le gouvernement du Canada et l'industrie canadienne de la télévision par câble dans le but de fournir un financement essentiel au secteur de la production télévisuelle et cinématographique au Canada. Son objectif est d'appuyer la production d'émissions pertinentes sur le plan culturel et de haute qualité pour les Canadiens et les Canadiennes, ainsi que leur télédiffusion aux heures de grande écoute. Ce fonds appuie les programmations manifestement canadiennes, en anglais, en français et en langues autochtones, qui englobent les dramatiques, les émissions pour enfants, les documentaires, les spectacles et les variétés, que réalisent les deux secteurs de langue officielle en situation minoritaire ou majoritaire.

Identité canadienne

Programme des langues officielles dans l'enseignement

Ce programme offre aux membres des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de mieux connaître leur propre culture pour s'enrichir sur le plan culturel. Il offre aussi aux résidents de chaque province ou territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais langue seconde et de mieux connaître la culture de l'autre communauté de langue officielle.

Promotion des langues officielles

Ce programme aide les gouvernements des provinces et des territoires à favoriser le développement de communautés de langue officielle en situation minoritaire en leur fournissant des services dans leur propre langue, dans des domaines autres que l'éducation.

Échanges Canada

Ce programme permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes de créer des liens les uns avec les autres et de découvrir la diversité des communautés, des langues et des cultures du Canada. Il fournit également de l'information sur les possibilités d'échanges qui existent au Canada et à l'étranger.

Programme des centres d'amitié autochtones

Ce programme soutient un réseau de centres en milieu urbain conçus pour améliorer la qualité de vie des Autochtones vivant en milieu urbain, ou qui y séjournent.

Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion



Ce programme contribue à la protection et à l'enrichissement des langues et des cultures autochtones par le biais du financement et de l'appui offert à 13 sociétés de communications autochtones pour les aider à produire et à diffuser des émissions radiophoniques et télévisuelles qui répondent aux besoins culturels, linguistiques et d'information des peuples autochtones.

Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones

L'objectif de ce programme est d'améliorer les perspectives économiques, sociales et personnelles des jeunes Autochtones en milieu urbain. Il vise aussi à assurer la mise en oeuvre de projets et d'activités axés sur les communautés autochtones, et pertinents sur le plan culturel, qui portent sur les problèmes et les besoins des jeunes Autochtones en milieu urbain, ayant entre 15 et 24 ans, et vivant à l'extérieur des réserves au sein d'une population de 1 000 personnes et plus.

Organismes nationaux de sport

Ce programme soutient les organismes nationaux unisports et multisports afin de les aider à assurer leur programmation visant à former des athlètes, des entraîneurs et des arbitres canadiens pour qu'ils puissent promouvoir la participation sportive à tous les niveaux et pour permettre aux plus talentueux de réaliser des performances aux niveaux internationaux les plus élevés. Sport Canada cherche aussi à coordonner les efforts des divers ordres de gouvernement et d'autres organismes pour assurer aux athlètes un système leur permettant de progresser sans problèmes depuis le début de leur carrière dans le sport jusqu'aux plus hauts niveaux de compétition.

Relations internationales et accueil des jeux

Ce programme permet aux athlètes canadiens d'exceller aux plus hauts niveaux internationaux de compétition et d'améliorer le système sportif au Canada. Le programme comprend l'accueil de grands jeux, comme les Jeux olympiques ou les Jeux du Commonwealth, et des épreuves unisports comme les Championnats mondiaux d'athlétisme, et les Jeux du Canada.

Tableau 3.4 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles**Recettes disponibles**

Recettes à valoir sur le crédit (en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Services des musées et du patrimoine	2,5	2,5	2,5	2,5
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	2,0	2,0	2,0	2,0
Total des recettes disponibles	4,5	4,5	4,5	4,5

Recettes non disponibles

Recettes à valoir sur le Trésor (en millions de dollars)	Prévisions de recettes 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
<i>Identité canadienne</i>				
Accord fédéral-provincial sur les loteries	56,7	57,0	57,0	57,0
Total des recettes non disponibles	56,7	57,0	57,0	57,0
Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles	61,2	61,5	61,5	61,5

Tableau 3.5 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en millions de dollars)	Total
Dépenses prévues (budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus rajustements)	1 098,3
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	12,4
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	6,9
Indemnisation des victimes d'accident du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	0,1
Traitements et dépenses connexes liées aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,9
<i>Moins : Recettes disponibles</i>	
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	4,5
	57,0
Coût net du programme pour 2002-2003 (total des dépenses prévues)	1 058,1

Tableau 3.6 : Prêts, placements et avances (non-budgétaires)

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
<i>Développement culturel et patrimoine</i>				
Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	0,01	0,01	0,01	0,01
Total	0,01	0,01	0,01	0,01

Tableau 3.7 : Ressources du portefeuille

Plan de dépenses du portefeuille

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Ministère du Patrimoine canadien*	1 089,0	1 093,8	951,6	895,4
Agence Parcs Canada*	459,2	396,9	378,6	367,3
Archives nationales du Canada	63,5	55,0	49,8	49,8
Bibliothèque nationale du Canada	43,5	38,8	36,1	36,1
Centre national des Arts*	31,0	24,8	24,8	24,8
Commission de la capitale nationale*	100,7	119,0	79,5	92,4
Commission de la fonction publique*	123,8	119,5	119,7	119,4
Commission des champs de bataille nationaux	10,0	8,1	8,3	8,3
Condition féminine Canada	21,6	23,0	23,0	23,0
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes***	9,6	7,7	5,1	5,1
Conseil des Arts du Canada*	154,0	149,7	149,4	124,4
Fondation canadienne des relations raciales**	-	-	-	-
Musée canadien de la nature*	26,2	26,9	33,8	35,0
Musée canadien des civilisations*	53,4	78,2	84,0	81,4
Musée des beaux-arts du Canada*	43,1	42,4	41,2	41,2
Musée des sciences et de la technologie du Canada*	24,6	26,0	35,3	29,1
Office national du film du Canada*	65,1	61,1	61,0	61,0
Société Radio-Canada*	981,1	1040,2	995,6	955,6
Téléfilm Canada*	125,6	137,1	130,1	129,6
Total des crédits	3 425,0	3 448,2	3 206,9	3 078,9
<i>Plus : Revenus</i>	<i>696,0</i>	<i>626,3</i>	<i>625,4</i>	<i>699,0</i>
Ressources totales	4 121,0	4 074,5	3 832,3	3 777,9

* Ces organismes produisent des revenus annuels.

** La Fondation canadienne des relations raciales ne reçoit pas de crédits parlementaires annuels. Ses revenus proviennent principalement du fonds de dotation de 24 millions de dollars établi par le gouvernement du Canada en 1996 et son fonctionnement est assuré par des investissements, des dons et des activités de financement.

*** Les chiffres présentés pour le CRTC ne montrent que les crédits et non pas les ressources totales accordées à l'organisme. En tant qu'organisme financé selon la méthode du crédit net, le CRTC fonctionne d'après le principe de la récupération des coûts. Ses recettes nettes en vertu d'un crédit sont comprises dans le revenu global total indiqué ci-dessus.



4. Autres renseignements

Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien

<i>Loi de l'impôt sur le revenu (crédits d'impôt et organismes nationaux dans le domaine des arts)</i>	L.R.C. 1985 (5 ^e suppl.), tel que modifié
<i>Loi instituant des jours de fête légale</i>	L.R.C. 1985, ch. H-5
<i>Loi instituant un symbole national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-17
<i>Loi sur Investissement Canada (investissement culturel étranger)</i>	L.R.C. 1985, ch. 28 (1 ^{er} suppl.)
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	L.C. 1998, ch. 31
<i>Loi sur l'emploi dans la fonction publique (rapport au Parlement)</i>	L.R.C. 1985, ch. P-33
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	L.R.C. 1985, ch. C-51
<i>Loi sur l'hymne national</i>	L.R.C. 1985, ch. N-2
<i>Loi sur l'indemnisation au Canada en matière d'expositions itinérantes</i>	L.C. 1999, ch. 29
<i>Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales (pas en vigueur)</i>	L.C. 1991, ch. 7
<i>Loi sur la Bibliothèque nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-12
<i>Loi sur la capitale nationale</i>	L.R.C. 1985, ch. N-4
<i>Loi sur la condition physique et le sport amateur</i>	L.R.C. 1985, ch. F-25
<i>Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales</i>	L.C. 1991, ch. 8
<i>Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger</i>	L.C. 1980-81-82-83, ch. 85
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	L.R.C. 1952, ch. 163

<i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	L.R.C. 1985, ch. L-8
<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales</i>	L.R.C. 1985, ch. 52 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne</i>	L.R.C. 1985, ch. C-16
<i>Loi sur le Centre national des Arts</i>	L.R.C. 1985, ch. N-3
<i>Loi sur le cinéma</i>	L.R.C. 1985, ch. N-8
<i>Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes</i>	L.R.C. 1985, ch. C-22
<i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. C-2
<i>Loi sur le ministère des Transports (canaux historiques)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-18
<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	L.C. 1995, ch. 11
<i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i>	L.R.C. 1985, ch. 24 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur le parc international Waterton-Glacier de la paix</i>	L.C. 1932, ch. 55
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay-St-Laurent</i>	L.C. 1997, ch. 37
<i>Loi sur le parc national de l'archipel de Mingan</i>	L.C. 1984, ch. 34
<i>Loi sur le statut de l'artiste (Partie I)</i>	L.C. 1992, ch. 33
<i>Loi sur les Archives nationales du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. 1 (3 ^e suppl.)
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada (canaux historiques et parcs à l'extérieur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest)</i>	L.R.C. 1985, ch. W-4
<i>Loi sur les langues officielles (Partie VII)</i>	L.R.C. 1985, ch. 31 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques du Canada</i>	L.R.C. 1985, ch. H-4
<i>Loi sur les marques de commerce (symboles nationaux)</i>	L.R.C. 1985, ch. T-13
<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3

*Loi sur les normes de fabrication du drapeau national
du Canada*

L.R.C. 1985, ch. N-9

Loi sur les parcs nationaux

L.R.C. 1985, ch. N-14

*Loi sur les services publicitaires fournis par des
éditeurs étrangers*

L.C. 1999, ch. 23

Loi sur les traitements (lieutenants-gouverneurs)

L.R.C. 1985, ch. S-3

Adresses sur Internet

Patrimoine canadien	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca
Ministre du Patrimoine canadien	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/min/francais.htm
Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/sec_multi/index_f.cfm
Secrétaire d'État (Sport amateur)	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/sec_sport/index_f.cfm
Sous-ministre	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/himelfarb/francais.htm
Sociétés et organismes du portefeuille	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ac-os/francais.htm
Archives nationales du Canada	http://www.archives.ca
Bibliothèque nationale du Canada	http://www.nlc-bnc.ca
Centre national des Arts	http://www.nac-cna.ca
Commission de la capitale nationale	http://www.capcan.ca
Commission des champs de bataille nationaux	http://www.ccbn-nbc.gc.ca
Commission des lieux et monuments historiques du Canada	http://www.parksCanada.patrimoinecanadien.gc.ca/hsmbc/clmhc_f.htm
Condition féminine Canada	http://www.swc-cfc.gc.ca
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	http://www.crtc.gc.ca
Conseil des Arts du Canada	http://www.canadacouncil.ca
Fondation canadienne des relations raciales	http://www.crr.ca

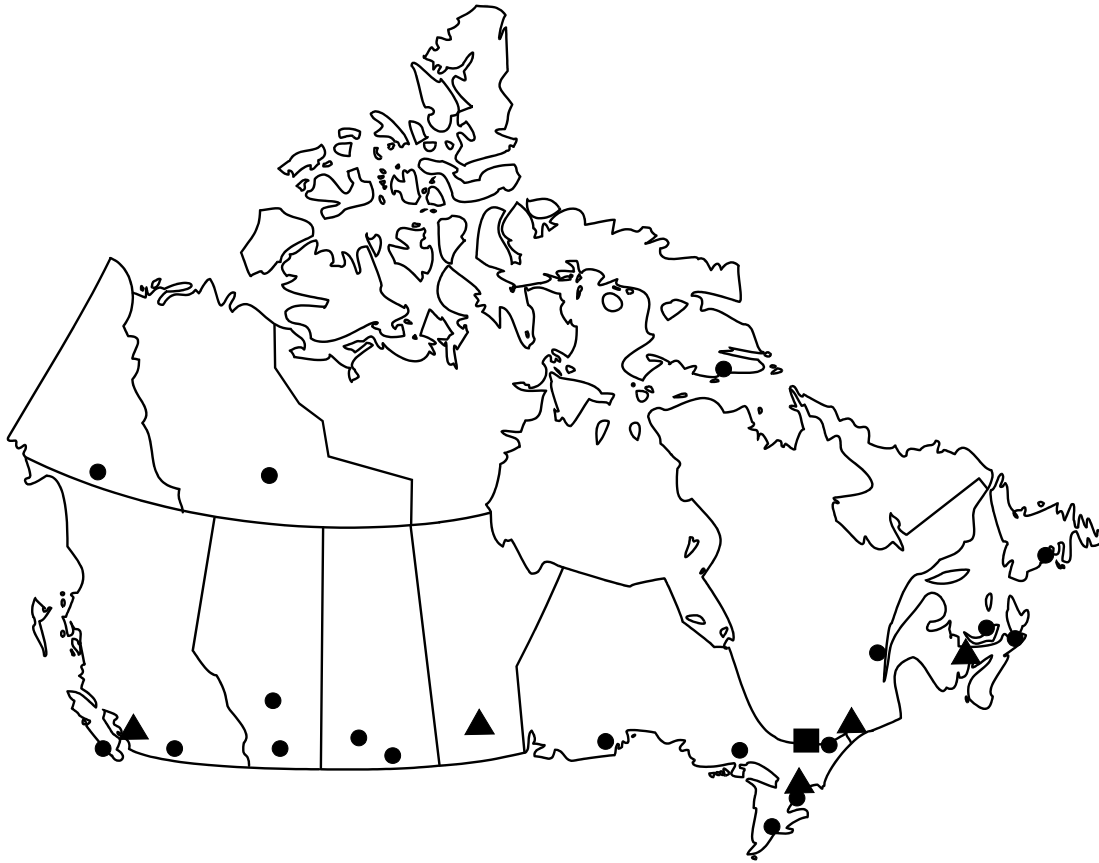
Musée canadien de la guerre	http://www.museedelaguerre.ca
Musée canadien de la nature	http://www.nature.ca
Musée canadien de la photographie contemporaine	http://cmcp.gallery.ca
Musée canadien des civilisations	http://www.civilisations.ca/cmccmcfra/welcmfra.html
Musée de l'agriculture du Canada	http://www.science-tech.nmstc.ca/indexag.cfm
Musée de l'aviation du Canada	http://www.aviation.nmstc.ca
Musée des beaux-arts du Canada	http://www.national.gallery.ca
Musée des sciences et de la technologie Canada	http://www.science-tech.nmstc.ca
Musée virtuel de la Nouvelle-France	http://www.vmnf.civilization.ca
Office national du film	http://www.onf.ca
Parcs Canada	http://www.parkscanada.gc.ca
Société Radio-Canada	http://www.radio-canada.ca
Téléfilm Canada	http://www.telefilm.gc.ca
Développement culturel	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/cavco-bcpac/francais.htm
Commerce et investissement	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/invest/francais.htm
Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/cavco-bcpac/fv-produc-f.htm

Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/cavco-bcpac/fv-serv-f.htm
Culture canadienne en ligne	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ccop-pcce/main_f.cfm
Examen des investissements dans les industries culturelles	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/invest/rev/francais.htm
Fonds canadien de télévision	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/brdcstng/ctf-fct/francais.htm
Fonds de développement des industries culturelles	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/cidf-fdic/francais.htm
Fonds du Canada pour les magazines	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/CMF/index.htm
Mention au générique du mot-symbole « Canada »	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/cavco-bcpac/credits/cavcre_f.htm
Politique de la radiodiffusion et innovation	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/brdcstng/francais.htm
Programme d'aide à la distribution dans le Nord	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/brdcstng/ndp-padn/francais.htm
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/srdp-pades/francais.htm
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/bpidp-padie/francais.htm
Programme d'aide aux publications	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/cult_ind/pap/index.htm
TV5	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/culture/brdcstng/tv5/francais.htm
Arts et patrimoine	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/arts
Commission canadienne d'examen des exportations des biens culturels	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/arts/heritage/board_fm
Direction du patrimoine	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/arts/heritage
Institut canadien de conservation	http://www.cci-icc.gc.ca

Journée internationale de la musique	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/musique
Journée internationale des musées	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/jim2001
Journée mondiale de la poésie	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/poesie
Journée mondiale du théâtre	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/theatre
Musée virtuel du Canada	http://www.museevirtuel.ca
Politique des arts	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/arts/arts_pol
Réseau canadien d'information sur le patrimoine	http://www.rcip.gc.ca
Identité canadienne	
Cérémonial et promotion des symboles canadiens	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ceremonial-symb/francais/index.html
Défi de l'affiche de la fête du Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/affiche-poster
Droits de la personne	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ddp-hrd
Échanges Canada	http://www.echanges.gc.ca
Études canadiennes	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/csp-pec
Groupe de travail international sur les femmes et le sport	http://www.iwg.gti.org
Jeunesse Canada au travail	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/ycw-jct
Jour du Drapeau national du Canada	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/flag-drapeau
La Cyberstation des jeunes	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/cyberstation

Langues officielles	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/offlangoff
Le Canada en fête	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/canada
Le sentier de l'héroïsme	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/poh-sdh/francais/index.html
Campagne du 21 mars	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/le21mars
Multiculturalisme	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/multi.html
Partenariats communautaires	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/cp-pc
Programmes des citoyens autochtones	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/progs/autochtone.htm
Secrétariat des IV ^{es} Jeux de la Francophonie	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/francophonie2001
Sport Canada et Groupe de travail pour une politique canadienne du sport	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/sportcanada
Un avenir en art	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/unavenirenart
Expositions internationales	http://www.patrimoinecanadien.gc.ca/expo
Place du Canada	http://www.placeducanada.gc.ca
Principal site Internet du gouvernement du Canada (site du Canada)	http://www.canada.gc.ca

Points de service du ministère du Patrimoine canadien



Administration centrale

- Hull, Québec

Région de l'Ouest

- ▲ Vancouver, Colombie-Britannique
- Kelowna, Colombie-Britannique
- Victoria, Colombie-Britannique
- Calgary, Alberta
- Edmonton, Alberta
- Whitehorse, Yukon

Région des Prairies et du Nord

- ▲ Winnipeg, Manitoba
- Iqaluit, Nunavut
- Regina, Saskatchewan
- Saskatoon, Saskatchewan
- Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest

Région de l'Ontario

- ▲ Toronto, Ontario
- Hamilton, Ontario
- London, Ontario
- Ottawa, Ontario
- Sudbury, Ontario
- Thunder Bay, Ontario

Région du Québec

- ▲ Montréal, Québec
- Québec, Québec

Région de l'Atlantique

- ▲ Moncton, Nouveau-Brunswick
- Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
- Halifax, Nouvelle-Écosse
- St. John's, Terre-Neuve

Contacts pour renseignements supplémentaires

Administration centrale

Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, pièce 10G3
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. : (819) 997-0055

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
4900, rue Yonge, niveau PH
Toronto (Ontario)
M2N 6A4
Tél. : (416) 973-5400

Région des Prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue Portage, 2^e étage
Case postale 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. : (204) 983-3601

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main, 3^e étage, section 106
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. : (506) 851-7066

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, tour ouest,
6^e étage
200, boulevard René-Lévesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-2332

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, 4^e étage
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. : (604) 666-0176

Pour accéder aux services et aux programmes du gouvernement du Canada
à un même endroit, visiter :

www.servicecanada.gc.ca

ou appeler :

1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
ATME/ATS 1 800 465-7735



5. Index

Accès à des expériences liées aux arts et au patrimoine	22
Aide aux exportateurs culturels	17
Cadre stratégique du patrimoine au Canada	14
Cadre stratégique fédéral-provincial/territorial	28
Cadres stratégiques	8
Canada 2004-2008	20
Capacité des intervenants du milieu du patrimoine	14
Centre d'expertise des subventions et contributions	34
Citoyenneté canadienne partagée	30
Collaboration accrue avec le portefeuille	35
Conférence nationale sur l'expression artistique autochtone	25
Culture canadienne en ligne	17
Échanges Canada	27,47
Engagement des jeunes en matière d'expression créatrice	24
Ententes Canada-communautés	25
Évaluation ministérielle	33
Examen du système canadien de radiodiffusion	23
Fonction de contrôleur moderne	9
Fonds canadien de télévision	46
Fonds de la musique du Canada	16,44
Fonds des nouveaux médias du Canada	44
Fonds du Canada pour les magazines	44
Gestion du risque	34
Gouvernement en direct	34
Industrie canadienne du livre	15
Industries culturelles canadiennes	15
Initiative canadienne sur le bénévolat	30
Initiative d'amélioration des services	34
Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones	31,47
Initiative des endroits historiques	14
Jeux olympiques et Jeux paralympiques	19
La Francophonie	27
Langues autochtones	31

Liens entre les collectivités, les artistes et les créateurs	18
Loi sur la condition physique et le sport amateur	23
Milieu de travail efficace et représentatif	35
Mission	4
Musée virtuel du Canada	22
Nos activités de sensibilisation du public	9
Nouvel instrument international sur la diversité culturelle	27
Objectifs stratégiques	4
Organismes nationaux de sport	47
Perspective intégrée du portefeuille	23,27
Plan d'action fédéral-provincial-territorial pour le sport	24
Plan d'action sur la langue de travail	36
Planification et établissement de rapports intégrés	33
Politique canadienne du sport	24
Portail culturel	35
Portefeuille du Patrimoine canadien	1
Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion	19,47
Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition	44
Programme d'aide aux athlètes	43
Programme d'aide aux musées	22,42
Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives	31
Programme d'aide aux publications	18,42
Programme d'initiatives culturelles	43
Programme de consolidation des arts et du patrimoine canadien	21
Programme de partenariats communautaires	30
Programme de promotion des femmes autochtones	31
Programme des centres d'amitié autochtones	31,47
Programme des droits de la personne	32
Programme des langues officielles dans l'enseignement	28,46
Programme du multiculturalisme	26,43
Programme Espaces culturels Canada	46
Programme international de la diversité culturelle	27
Programme national de formation dans le secteur des arts	45
Programme Présentation des arts Canada	45
Promotion des langues officielles	43,46
Radio Canada International	45
Relations internationales et accueil des jeux	48
Renouveau législatif	8
Renouvellement des programmes	9,33
Révision du droit d'auteur	22
Routes commerciales	17
Sensibilisation à la compréhension interculturelle	26
Stratégie de contenu culturel canadien sur Internet	45

Stratégie de développement durable	37
Surveillance accrue	33
Un avenir en art	14